



Assemblée générale

Vingt-troisième session extraordinaire

9^e séance

Vendredi 9 juin 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Participation des organisations non gouvernementales au débat en séance plénière de la vingt-troisième session extraordinaire

Le Président (*parle en anglais*) : Les Membres se rappelleront que, dans sa décision 54/466 du 15 mars 2000, l'Assemblée générale a décidé que les organisations non gouvernementales seraient priées de sélectionner des porte-parole en leur sein et d'en communiquer la liste au Président de l'Assemblée générale. L'Assemblée a en outre demandé au Président de l'Assemblée de présenter la liste des organisations non gouvernementales sélectionnées aux États Membres aux fins d'approbation et de veiller que cette sélection soit faite sur une base transparente et équitable, en tenant compte de la représentation géographique et de la diversité des organisations non gouvernementales.

J'informe les membres que le Président de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a communiqué une liste de cinq organisations non gouvernementales sélectionnées, toutes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Leurs représentants aimeraient faire des déclarations pendant le débat en séance plénière au nom des communautés régionales, dont les comités régionaux pour Beijing+5.

Les cinq organisations non gouvernementales choisies sont les suivantes : Women in Law and Deve-

lopment in Africa; Mahila Dakshata Samiti; l'Institut canadien de recherches sur les femmes; le Centro de la Mujer Peruana «Flora Tristán»; et l'Alliance des femmes arabes.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte que les représentants des cinq organisations non gouvernementales choisies pourront faire des déclarations dans le débat en séance plénière de la session extraordinaire.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Ces cinq organisations seront donc ajoutées à la fin de la liste des orateurs et leurs déclarations seront limitées à cinq minutes.

Points 8 et 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing

Nouvelles mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action de Beijing

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Makbule Çeço, Vice-Premier ministre de l'Albanie.

Mme Çeço (Albanie) : L'Albanie se présente à cette importante manifestation avec plus d'expérience que jamais dans le travail d'émancipation de la femme.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Ces cinq dernières années, le mouvement en faveur de la femme a connu un élan positif, qui a eu un impact favorable sur la prise de conscience par la femme de ses droits au sein de la société et de la famille, aussi bien que sur les attitudes concernant la mise en pratique de ces droits.

On assiste également à une prise de conscience croissante de l'opinion publique, grâce aux efforts déployés par les femmes pour affronter avec dignité la problématique actuelle. Dans ce contexte, il y a lieu de mentionner l'intérêt porté à cette question par l'État albanais et les mesures que celui-ci a adoptées dans ce domaine. Conformément aux dispositions du Programme d'action de Beijing, il a été mis sur pied un nouveau mécanisme institutionnel, c'est-à-dire une structure gouvernementale, de niveau supérieur à celui de 1995 dans le but de centrer davantage l'attention sur sa mise en oeuvre.

Une Sous-commission parlementaire de la jeunesse et de la femme a été constituée qui joue un rôle actif dans la promotion et l'élaboration des politiques à long terme dans ce domaine. Le Gouvernement albanais a aujourd'hui une vision plus claire du rôle et de l'importance de la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines de l'activité politique, économique et sociale.

Prenant comme point de référence le Programme d'action de Beijing, le Gouvernement albanais a approuvé et mis en oeuvre quatre objectifs essentiels : égalité des chances dans la prise des décisions; dans le domaine économique, priorité à la promotion de l'emploi et à l'élimination de la pauvreté; pour les questions sociales, priorité à la prévention de la violence contre les femmes; pour la santé, priorité à l'accès aux services médicaux et à la planification de la famille.

Pour ce qui est de la participation des femmes au pouvoir, les chiffres reflètent une proportion plus élevée qu'aux débuts de la transition en Albanie, mais la représentation des femmes à tous les niveaux du pouvoir est très faible. Toutefois, il y a une pression croissante des groupes de femmes et de la société civile dans son ensemble en faveur de l'égalité des chances dans le processus de prise de décisions. L'opinion publique est de plus en plus consciente et convaincue du fait que les femmes sont de dignes concurrentes des hommes et sont capables de réussir.

La Constitution approuvée en novembre 1998 garantit des droits politiques, économiques et sociaux égaux pour les deux sexes. Elle a ouvert la voie à l'amélioration de toute la législation, pour la rendre conforme au document fondamental. Ainsi, des progrès très importants ont été enregistrés avec l'élaboration de nouveaux codes, comme le Code civil, le Code de procédure civile, le Code pénal et le Code de procédure pénale et le Code du travail. Le Code de la famille est en cours de rédaction.

De même, d'autres réformes législatives concernant les droits des femmes ont été entreprises depuis 1991. Mentionnons ici la loi permettant l'interruption des grossesses involontaires, le droit de la femme à demander le divorce et son droit à une part des biens de la communauté après le divorce. Cependant, il ne suffit pas d'avoir une législation moderne, il faut aussi la mettre en oeuvre.

Le Comité national de la femme et de la famille et les organisations non gouvernementales travaillent pour informer les femmes de leurs droits et leur faire comprendre la nécessité d'une application concrète de la loi. La violence contre les femmes demeure un problème important pour notre pays, comme partout dans le monde. Cette violence est présente partout : dans la famille et au sein de la société, sous forme de violences sociales, psychologiques et physiques, et elle touche tous les groupes d'âge. Cette violence est rarement rapportée et très rarement sanctionnée par les tribunaux, et la sensibilisation à ce problème laissant à désirer.

Une des priorités de notre Gouvernement est le renforcement économique de la femme. Dans la région des Balkans, l'initiative qualifiée de Pacte de stabilité est déjà institutionnalisée. Les Albanaises y participent activement en vue du renforcement de la coopération avec les autres femmes de la région vers la création d'une culture de la paix et de la bonne entente.

Le rôle actif des organismes internationaux responsables des questions de la femme demeure une nécessité pour le soutien du mouvement de l'égalité des chances, ce rôle étant particulièrement indispensable pour des pays comme le nôtre qui traversent une période difficile de transition et de construction démocratique de la société. Le rôle et la participation de la femme, le respect de ses droits dans ce processus, sont des conditions sine qua non.

Dans l'Albanie d'aujourd'hui, la société civile, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, se sont engagés à sensibiliser toute la société sur la nécessité de l'égalité des chances. Dans ce processus d'émancipation, il n'y a que des gagnants. Je voudrais souhaiter un bon succès à cette conférence pour qu'elle remporte la victoire dans le processus d'égalité des chances.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. A. R. la Princesse Basma Bint Talal, Chef de la Commission nationale jordanienne pour les femmes.

La Princesse Basma (Jordanie) (*parle en anglais*) : Je viens de la région arabe qui est fière de son patrimoine et de sa culture et ancrée dans ses traditions qui illustrent la présence des trois grandes religions monothéistes. C'est dans cet esprit que j'ai choisi de vous transmettre le message de mon pays, la Jordanie.

Au nom de la délégation de la Jordanie, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance à M. Kofi Annan pour son appui et son engagement continu à la réalisation d'un ordre du jour mondial sexospécifique ainsi qu'au Directeur et au personnel de la Division de la promotion de femme pour le travail diligent qu'ils ont accompli afin de préparer cette session extraordinaire.

Le dialogue et le débat qui ont eu lieu ces derniers jours sont le reflet vibrant de la diversité des espoirs et des préoccupations concernant le progrès des femmes dans toutes les régions. En ce dernier jour de la session extraordinaire, j'espère que le résultat rendra compte de la richesse de cette diversité et renforcera l'objectif d'égalité entre les sexes, de développement et de paix.

Comme dans de nombreux pays en développement, en Jordanie, les considérations économiques et politiques ont joué un grand rôle dans le changement. Ceci s'est fait en parallèle avec le processus de libéralisation et la recherche d'un consensus qui a entraîné une plus grande responsabilisation et participation des citoyens ordinaires à la vie civique en Jordanie, ce qui a contribué à renforcer la stabilité et la présence des institutions.

Pour illustrer pleinement l'égalité accordée par la constitution à tous les Jordaniens et pour assurer l'institutionnalisation des efforts visant à améliorer le statut de la femme, la Commission nationale jorda-

nienne pour les femmes a été chargée par le Gouvernement de définir des politiques générales concernant les femmes, de proposer des lois ainsi que des amendements à la loi qui élimineront la discrimination à l'égard des femmes et d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de ces mesures.

Ce processus a été renforcé grâce à une forte volonté politique. S. M. feu le roi Hussein avait appelé à mettre un terme aux violations des droits fondamentaux des femmes et son successeur, le roi Abdullah II est déterminé à accomplir cet objectif.

Parallèlement à cet engagement il y a eu une plus forte adhésion politique de la part du Gouvernement à la prise de mesures spéciales destinées à accélérer le processus d'égalité. Signalons notamment le Plan économique et social de développement pour 1999-2003 qui a été élaboré pour la première fois avec un souci de l'égalité des sexes, ce qui assure une égalité de chances pour les hommes et les femmes dans tous les secteurs visés par le Plan. Tout en visant à combler la disparité entre les sexes dans les différents domaines socioéconomiques et à prévenir toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes, le Plan accorde la même importance au rôle des hommes et des femmes dans le développement durable. Grâce à cette démarche, la Jordanie a introduit dans ses propres politiques la stratégie principale de l'intégration de la sexospécificité que le Programme d'action appuie fermement.

Une amélioration tangible s'est aussi produite dans la participation des femmes à la vie politique et publique. Les postes de haute responsabilité auxquels des femmes ont été nommées dans l'exécutif, le judiciaire et au sénat reflètent tous la volonté politique des femmes et leur capacité de parvenir à des postes supérieurs de direction. D'autre part on prend de plus en plus conscience de l'importance d'employer les parlementaires à oeuvrer dans le sens d'un renforcement du pouvoir d'action des femmes.

On a récemment entrepris un processus de mise à jour de la Stratégie nationale jordanienne pour les femmes. Cette stratégie tient compte des nouvelles évolutions, telles que la ratification par la Jordanie de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de la quatrième conférence mondiale sur les femmes ainsi que des résultats de cette session extraordinaire.

Même si d'aucuns pensent que nous n'avons que peu progressé pour promouvoir les changements visés à Beijing, il ne faut pas oublier que cinq ans ce n'est pas long pour réaliser des changements fondamentaux. Même si la réforme des lois et l'adoption de nouvelles politiques sont des conditions préalables pour parvenir à l'égalité entre les sexes, notre expérience nous a montré qu'il est également essentiel de veiller à faire face au problème de la compréhension et de l'acceptation parallèles du changement par la société.

En tant que pays en développement, la Jordanie est d'autant plus consciente de l'influence que l'invasion croissante d'une culture mondiale a sur la population au plan local. Même si la promotion de la femme est un objectif mondialement accepté, il faut aussi reconnaître que les conditions actuelles au niveau local, qu'elles soient sociales, politiques ou économiques, ont une incidence directe sur l'allure à laquelle évolue ce processus. En fait, dans ce contexte, la diversité de nos cultures, religions et intérêts sont des facteurs qui doivent être dûment pris en compte dans les réunions internationales telles que celle-ci. Car, c'est essentiellement grâce à ce genre de sensibilité que nous préserverons les acquis obtenus depuis Beijing et que nous veillerons à ce que le processus qui a été mis en place continue à prendre de la vitesse. Plutôt que de déprécier nos valeurs et nos traditions locales, en Jordanie, comme dans beaucoup de pays en développement, nous aimerions voir régner une vision globale qui puisse encourager l'harmonie plutôt que la discorde et mettre en place un climat propice à la réussite des initiatives nationales.

Nous espérons que le résultat de nos délibérations renforcera notre détermination de faire en sorte que toutes les femmes puissent jouer un rôle égal pour forger l'avenir de notre monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Djamel Ould Abbas, Ministre de la solidarité nationale de l'Algérie.

M. Ould Abbas (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous dire combien ma délégation se réjouit de vous voir présider cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux « femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » et de vous exprimer notre sincère reconnaissance pour l'engagement et le dévouement avec lesquels vous assumez votre noble charge.

Si au cours de la décennie qui s'achève, les rencontres internationales se sont succédées à un rythme soutenu, sanctionnées par des déclarations et des programmes d'action, la Conférence de Beijing a constitué, pour sa part, un tournant décisif dans l'approche de la problématique centrale de la femme et un jalon essentiel dans la prise de conscience sur l'exigence de solidarité internationale pour affronter les défis auxquels la femme, en tant que personne et pilier de la société, est confrontée. Il est évident, en effet, que le rôle de la femme demeure le repère à l'aune duquel seront évaluées la disponibilité et la détermination avec lesquelles nos pays, pris individuellement ou collectivement, relèveront les défis du progrès dans toutes ses dimensions.

Cette conférence, qui s'est tenue voilà 5 ans, a permis d'élaborer tout un programme d'action cohérent et ambitieux, de nature à consacrer le rôle essentiel des femmes dans le développement, à renforcer leur pouvoir d'action et à intégrer, de manière efficiente et tenant compte du respect des valeurs sociales et culturelles nationales, l'impératif de l'égalité entre les sexes dans chaque processus de développement.

Nous nous retrouvons aujourd'hui à New York pour faire le bilan de cinq années d'efforts en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action issu de la Conférence de Beijing. Ce bilan doit être un diagnostic franc et sans complaisance du chemin parcouru et des obstacles qui se dressent dans l'application pleine et scrupuleuse des engagements pris par nos gouvernements.

Dans ce contexte, si des avancées importantes, dont nous ne pouvons que nous féliciter, ont pu être réalisées, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'alphabétisation ou de la scolarisation des filles, il convient, toutefois, d'observer que dans bien des secteurs, nous n'avons pu atteindre les objectifs fixés en raison, souvent, de la faiblesse des ressources financières allouées aux programmes de développement social. Quel autre diagnostic pourrait être, en effet, fait lorsque l'on sait que 1,5 milliard de personnes survivent avec moins d'un dollar par jour, dont une majorité de femmes, et que près de 600 millions de femmes ne savent ni lire, ni écrire au moment même où les nouvelles technologies de communication ouvrent des perspectives d'émancipation insoupçonnées à l'humanité?

Ces quelques données statistiques suffisent à témoigner des obstacles et des pesanteurs qui continuent de contrarier fondamentalement la transformation du statut des femmes. Elles nous rappellent que la bataille est loin d'être gagnée puisque, selon plusieurs rapports, des régressions sont même enregistrées, particulièrement dans les pays en développement où la seule volonté politique des États, qui est pourtant bien réelle, se révèle insuffisante pour relever les défis de la promotion du rôle et de la position de la femme dans la société. Ce constat s'impose avec une gravité et une acuité particulières en Afrique, où la dégradation des conditions d'existence, aggravée par divers fléaux, atteint, en premier lieu, les femmes et les autres groupes vulnérables de la société.

À Beijing, nous avons pris ensemble des engagements globaux consistant en une volonté communément proclamée de prendre des mesures collectives afin d'améliorer la situation de la femme et de faciliter son intégration au processus de développement.

En dépit de toutes les contraintes, il est permis d'affirmer que le monde en développement a assuré, dans une large mesure et de manière honorable, ses responsabilités internes dans le domaine qui nous concerne ici. Il est également permis d'affirmer que la formidable mobilisation des femmes a contribué de manière cruciale aux efforts qui ont pu être accomplis dans cette direction tant au niveau national qu'au plan international.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour rendre l'hommage qui leur est dû à toutes ces femmes, et en particulier aux femmes africaines, qui ont tenu récemment encore, lors de leur rencontre à Alger en novembre 1999, à réaffirmer avec foi et détermination les revendications qu'elles nourrissent pour elles-mêmes, leurs sociétés respectives et leur continent.

Ces efforts ne peuvent cependant véritablement aboutir, que si sont réunies les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. La communauté des donateurs se doit d'assumer, en conséquence, la responsabilité contractée au Sommet mondial sur le développement social, en faveur de l'accélération du développement de l'Afrique et des pays les moins avancés et de soutenir encore plus fermement et plus résolument le continent africain en général et la femme africaine en particulier.

Je voudrais saisir, à présent, l'opportunité qui m'est offerte pour donner un bref aperçu des résultats

enregistrés dans mon pays, l'Algérie, au titre du Programme d'action de la Conférence de Beijing. L'application de ce programme au niveau national s'est notamment traduite par : premièrement, l'engagement d'un processus de révision de la législation familiale dans le sens d'une plus grande prise en charge des revendications féminines; deuxièmement, une plus grande scolarisation des filles, dont le taux dépasse les 80 % pour les catégories d'âge de 6 à 15 ans et avoisine actuellement les 100 % pour les enfants de 6 ans – par ailleurs, la parité filles-garçons est désormais atteinte dans l'enseignement secondaire et supérieur grâce à l'ouverture d'écoles dans les localités les plus reculées et les plus enclavées d'Algérie, à la multiplication des cantines scolaires et des internats, au développement du transport scolaire et à l'attribution de bourses d'études; troisièmement, une amélioration de l'accès aux services de santé reproductive; quatrième, une plus large diffusion de la contraception qui concerne plus de la moitié des couples; cinquièmement, une meilleure prise en charge de la maternité, portant à 79 % le taux d'accouchement en milieu assisté; sixièmement, une amélioration de la santé infantile et juvénile à travers le renforcement du programme de prévention, notamment la vaccination; septièmement, une plus grande intégration des femmes dans la vie active – malgré la crise économique qui s'est traduite par l'extension des poches de pauvreté et un ralentissement de la création d'emplois – et ce, tant à travers la préservation de l'emploi féminin que grâce à la création d'opportunités nouvelles; huitièmement, l'avancée des femmes dans le processus de décision aussi bien dans le domaine de l'administration, à travers l'accès par un nombre significatif de femmes aux fonctions supérieures de l'État, que dans le domaine politique où nous comptons deux présidentes et plusieurs vice-présidentes de partis politiques; neuvièmement, le développement du mouvement associatif féminin et l'implication croissante des femmes dans les associations à caractère humanitaire; enfin, dixièmement, l'adoption de dispositions discriminatoires positives en faveur de la femme algérienne pour lui permettre de rattraper le retard sur l'homme.

Il est indéniable que l'adhésion de l'Algérie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1996 et sa mise en oeuvre subséquente ont eu un impact considérable sur le processus d'émancipation de la femme algérienne et ont certainement aidé les responsables à mieux cerner les problèmes et les insuffisances liés à la

condition de la femme, y compris dans les domaines législatif et réglementaire.

Enfin, la violence terroriste, dont a souvent souffert l'ensemble de la société algérienne, a particulièrement atteint la femme autant dans son intégrité physique que dans sa dignité morale. Les souffrances multiformes que la femme a dû subir du fait du terrorisme ont été d'une rare gravité. Avec l'élimination du phénomène du terrorisme, désormais circonscrit à quelques poches, et la prise en charge effective des victimes du terrorisme par les pouvoirs publics, disparaît progressivement un problème dont la femme algérienne a cruellement souffert.

La situation de crise qu'a connue le pays, bien que douloureuse, a ouvert la voie à de nouveaux équilibres sociaux fondés sur une meilleure intégration des femmes. Une dynamique nouvelle consistant à impliquer davantage les femmes dans les différents processus de décision et, partant, dans la définition des politiques, notamment dans les secteurs qui leur étaient totalement fermés, a été enclenchée par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, qui a officiellement et publiquement affirmé et exprimé sa volonté inébranlable de donner à la femme la place qui lui revient de droit dans la société.

C'est ainsi que des mesures constructives qui fixent les priorités pour les femmes sont prévues pour consolider les dispositifs spécifiques déjà mis en place en matière de participation des femmes à la vie publique. Cette dynamique de promotion de la situation de la femme vise en même temps l'émergence d'un système de valeurs, davantage fondé sur l'esprit de solidarité, d'équité, de justice sociale et de paix dont la femme est porteuse.

La réalisation de quelques objectifs du programme d'action ne nous fait cependant pas oublier que le chemin est encore long. La volonté politique de l'État et l'engagement de la société algérienne de renforcer l'oeuvre accomplie en faveur de la femme restent fermes et entiers. À l'instar d'autres pays, l'Algérie voudrait, encore une fois, solennellement réitérer son attachement et sa détermination à appliquer pleinement le Programme d'action de Beijing.

Pour terminer, je voudrais vous transmettre un message de la femme algérienne, de la femme qui a souffert pendant 10 années de terrorisme.

« Nous avons assisté aux assassinats de femmes connues, journalistes, enseignantes, médecins, intellectuelles. Mais c'est la femme rurale, la femme qui a vécu dans les montagnes, c'est elle qui a le plus résisté. Nous rendons un hommage vibrant à toutes les femmes algériennes. Grâce à elles, le terrorisme a été vaincu. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Aminata Tall, Ministre des affaires de la famille et de la solidarité sociale, du Sénégal.

Mme Tall (Sénégal) : Ma délégation se réjouit de la tenue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale pour évaluer la mise en valeur du Programme d'action de Beijing et dégager des orientations nouvelles pour mieux assurer la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes. Sous ce rapport, cette session se veut-elle à la fois autocritique, critique et prospective. En effet, nombreux sont les défis que nous devons relever ensemble dans un esprit de coopération et de solidarité agissante, par le dialogue, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques, comme l'a bien souligné la Déclaration de Luxembourg adoptée en février 2000 par la première Conférence des femmes francophones.

Dans cette perspective, il importe de mettre l'accent sur l'actualité et la pertinence des 12 domaines critiques dégagés par le Programme d'action de Beijing en portant une attention soutenue aux questions relatives à l'accès des femmes à l'information et aux technologies de la communication, à la participation des femmes à la prise de décisions, à la promotion de l'égalité entre les sexes, aux violences faites aux femmes, aux pratiques traditionnelles ou coutumières affectant gravement la santé des femmes et des petites filles, enfin, à la lutte contre le taux élevé de mortalité maternelle, le VIH/sida et les autres maladies sexuellement transmissibles. Mais l'un des défis majeurs demeure la lutte contre la pauvreté et sa féminisation par la création de conditions permettant aux femmes pauvres, rurales ou urbaines, d'accéder aux services sociaux de base, au crédit, à la terre et aux ressources productives. Ma conviction est faite que la clef de la libération des femmes demeure l'éducation et la formation. Le Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu dans mon pays le mois dernier a particulièrement insisté sur cette question fondamentale qui devrait être au centre de nos politiques nationales.

Cinq ans après Beijing, si des progrès ont été accomplis dans les domaines que voilà, ils restent encore insuffisants du fait des contraintes et des obstacles nombreux et complexes. Mon pays, le Sénégal, dans le cadre de son plan national d'action pour la femme 1997-2000, s'est employé à mettre en oeuvre des projets et programmes visant à renforcer les capacités économiques et financières des femmes, ainsi que leur participation au processus de prise de décisions, en application des engagements convenus dans le Programme d'action de Dakar et dans le Programme d'action de Beijing.

C'est dans le même esprit que nous accordons un rang de priorité élevé à la scolarisation des filles dont le taux qui avoisinait à peine les 30 % en 1994, atteindra 62 % durant l'année 2000-2001.

C'est le même ordre de priorité que nous accordons à la question de la santé en matière de reproduction des femmes. En outre, mon pays s'emploie à mettre en oeuvre la loi nationale adoptée en janvier 1999 pénalisant entre autres l'excision, les violences domestiques, le viol, la pédophilie, ainsi que le harcèlement sexuel. Par ailleurs, nous avons ratifié la presque totalité des instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme sans réserve aucune. Je suis fière d'annoncer du haut de cette tribune que le Sénégal est l'un des deux pays à avoir déposé le 26 mai 2000 ses instruments de ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dois-je ajouter à cela que mon gouvernement mettra très prochainement en place un observatoire national des droits de la femme et de la petite fille qui servira de cadre d'interpellation, de contrôle et de suivi du respect de ces droits.

Le Chef d'État du Sénégal, S. E. Maître Abdoulaye Wade, fait de la protection et de la promotion des droits de la femme une priorité majeure de son programme de gouvernement comme levier d'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes. En ma qualité de Ministre de la famille et de la solidarité nationale, je renouvelle ici solennellement la détermination du Sénégal à poursuivre la mise en oeuvre des engagements convenus dans la communauté internationale à Beijing et à traduire en actes concrets les décisions et recommandations qui seront issues de cette session. Nous le ferons en coopération et en concertation permanentes avec les organisations non gouvernementales

et tous les acteurs intéressés de la société civile, comme ceux du secteur privé.

Mais devrais-je le souligner ? Dans le cadre de ce partenariat dynamique, nous, femmes africaines et des pays en développement, tout en sachant d'abord compter sur nos propres forces et capacités, avons aujourd'hui plus que jamais besoin d'une plus grande solidarité de la communauté internationale et d'un appui renforcé du système des Nations Unies. Cette solidarité et cet appui sont d'autant plus nécessaires que des contraintes telles que la baisse tendancielle de l'aide publique au développement, le fardeau insupportable de la dette, ainsi que les multiples barrières tarifaires et non tarifaires laissent peu d'opportunités à nos pays dans un monde où la globalisation est désormais de règle.

Je voudrais conclure en nourrissant l'espoir que la session extraordinaire de New York sera un nouveau point de départ et qu'elle ouvrira de nouvelles perspectives pour les femmes du monde pour l'émergence d'une société humaine plus soucieuse d'égalité entre les sexes – une société de solidarité et de justice – en un mot, une société de démocratie, de paix et de développement pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Rashida Yoosuf, Ministre des affaires féminines et de la sécurité sociale, des Maldives.

Mme Yoosuf (Maldives) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir et un privilège de participer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Je remercie l'Organisation des Nations Unies d'avoir facilité la convocation de cette consultation mondiale sur les progrès accomplis et les défis à relever depuis la tenue de la Conférence de Beijing.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la Conférence de Beijing, les Maldives ont fait des progrès dans les domaines critiques visés dans le Programme d'action. Nos réalisations n'auraient pas été possibles si notre gouvernement n'avait pas été résolu à assurer l'égalité entre les sexes au sein de notre société. À l'instar de la plupart des autres pays, les Maldives se sont heurtées à différentes contraintes dans la réalisation des objectifs du Plan d'action. Les anciennes croyances et pratiques qui perpétuent les injustices continuent de confiner les femmes dans un rôle de

subordination. Les femmes continuent de consacrer le plus clair de leur temps aux activités domestiques et aux soins aux enfants. Mais grâce aux efforts inlassables déployés par le Gouvernement, avec la collaboration active des organisations non gouvernementales, pour sensibiliser l'opinion aux questions liées à la parité hommes-femmes, les attitudes et idées établies commencent à changer.

Je voudrais évoquer certaines des réalisations que nous avons accomplies et des contraintes auxquelles nous avons dû faire face pour mettre en oeuvre le Programme d'action. L'an dernier, le Gouvernement a rendu publique la vision nationale pour l'an 2020, dont il ressort que l'égalité entre les sexes sera une réalité d'ici à 2020, avec la participation active et sur un pied d'égalité des hommes et des femmes à la vie politique, sociale et économique.

L'un des plus grands obstacles à l'autonomisation des femmes étant l'absence presque totale de structures et de ressources permettant d'accroître les chances et l'indépendance des femmes dans le domaine économique, des programmes de crédits spéciaux ont été lancés pour donner aux femmes des capitaux de démarrage afin de renforcer leur capacité d'emprunt à long terme. Or, 25 % des crédits accordés au titre de tous les autres programmes de prêts au développement sont utilisés par les femmes, ce qui illustre la demande importante de ressources économiques. Des efforts sont déployés pour encourager les femmes à se livrer à des activités non traditionnelles ainsi que pour sensibiliser les populations à la nécessité d'une plus grande participation des hommes à la vie familiale et domestique. Ces mesures ont accru l'autonomie et l'indépendance des femmes tout en renforçant la famille en tant qu'unité.

Le rapport issu de l'évaluation de la pauvreté et de la vulnérabilité réalisé en 1998 en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) indique que les femmes des Maldives peuvent être considérées comme étant parmi les plus émancipées du monde musulman et de la région du sud de l'Asie. En outre, leur position pourrait être renforcée si des efforts plus concertés étaient entrepris pour créer des emplois productifs, notamment dans les atolls. Cette étude a montré en outre qu'il n'y avait pas de différence majeure dans les priorités de développement des hommes et des femmes aux Maldives.

Aux Maldives, le taux d'alphabétisation fonctionnelle atteint 98 %, mais il n'y a pas lieu pour autant

de se reposer sur ses lauriers. Beaucoup reste à faire, notamment pour accroître le niveau d'instruction dans les atolls périphériques. Des chances égales sont accordées aux garçons et aux filles à tous les niveaux de l'enseignement. L'accès à l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire est égal : 49 % de filles et 51 % de garçons. Mais les taux de fréquentation de l'enseignement au niveau du second et du troisième cycles font apparaître une proportion bien moindre du nombre de filles, peut-être en raison d'un manque de mobilité pour les filles, cet enseignement n'étant disponible que dans l'île où se trouve la capitale et à l'étranger.

Des progrès ont été accomplis aussi dans le domaine de la santé. L'espérance de vie à la naissance en 1998 était de 71 ans et est plus élevée pour les femmes que pour les hommes depuis 1995. Le taux de mortalité maternelle est tombé de 202 à 158 pour 100 000 naissances vivantes. En outre, l'opinion publique connaît mieux les avantages d'une vie saine, spécialement dans des domaines comme la santé génésique et les droits des femmes en matière de procréation. Il ressort d'une étude de référence réalisée en 1999 que 92 % de la population est consciente de l'épidémie de VIH/sida. Elle révèle en outre que le taux de prévalence de la contraception a augmenté régulièrement, passant de 17 % en 1995 à 23 % en 1999. Mais des divorces fréquents et des mariages multiples sont préoccupants car ils favorisent l'incidence des maladies sexuellement transmissibles et aggravent l'insécurité des femmes au plan socioéconomique.

Les Maldives ne sont pas à l'abri de la menace croissante de la violence contre les femmes. Ainsi, des mesures sont prises pour recenser l'étendue du problème et l'on a recours aux médias pour sensibiliser l'opinion à ce problème. Pour évaluer l'ampleur du problème dans notre société, l'une des principales difficultés tient au fait que ce phénomène n'apparaît pas au grand jour par suite, surtout, de l'opprobre social qui entoure les victimes d'actes de violence. Les cas déclarés ne constituent sans doute que le sommet de l'iceberg. Bien qu'un mécanisme institutionnel approprié pour lutter contre la violence n'ait toujours pas été mis en place, tous les cas signalés sont pris en charge conformément à la loi. Il faut aller beaucoup plus loin pour éliminer la violence à l'égard des femmes et promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes. À cette fin, il faudrait en particulier sensibiliser davantage le personnel médical, les magistrats et la

police afin que des mesures puissent être prises au moment opportun.

Au cours des trois dernières années, une importance particulière a été accordée à l'accroissement de l'action politique et à la formation juridique des femmes. De nombreux séminaires ont été organisés à cette fin et d'autres modalités de diffusion de l'information sont utilisées pour promouvoir la participation active des femmes à la prise de décisions et leur faire connaître leurs droits civiques. Les résultats ont été positifs. Lors des élections législatives de 1999, le nombre de candidates a augmenté dans des proportions sans précédent. Les Majlis du peuple comptent actuellement 10 % de femmes, contre 6 % précédemment. De plus en plus de femmes sont nommées à des postes de responsabilité dans l'administration. De même, dans les îles, les femmes sont encouragées à assumer des positions de premier plan. Cette année, pour la première fois dans l'histoire des Maldives, des femmes ont été nommées en tant que chefs d'îles. D'autres nominations sont envisagées. À la différence du passé, il est dispensé une formation spécialisée aux femmes afin de développer leurs compétences de gestion et les préparer à exercer de hautes fonctions.

Un autre élément positif à signaler est l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur la famille qui a été déposé devant les Majlis. Ce projet vise, entre autres, à protéger les droits des femmes et à améliorer leur condition, notamment au sein de la famille, dans le véritable esprit de l'islam. Ces directives et ces lois renforceront les efforts du Gouvernement et des ONG dans le domaine de la promotion de la femme. Cependant, le manque de ressources, qu'il s'agisse de crédits budgétaires ou de personnel qualifié, reste notre grand problème.

Faute de ressources, nous ne pouvons pas analyser, planifier et suivre les questions liées à la parité entre les sexes. Toutefois, le Gouvernement, dans son effort d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et utilisant l'approche du Commonwealth face aux questions de parité, considère cette question comme une priorité nationale pour l'an 2000.

Je suis heureuse de dire que les récentes réformes constitutionnelles et législatives font une plus large place à la problématique hommes-femmes. La nouvelle loi sur la nationalité accorde automatiquement la nationalité des Maldives aux enfants nés d'une nationale mariée à un étranger, alors qu'auparavant elle privilé-

giait les hommes. En outre, les employées de la fonction publique ont désormais droit à un congé de maternité de 60 jours, contre 45 jours précédemment. Le congé de paternité a également été allongé. Les femmes peuvent avoir un congé sans traitement d'un an pour s'occuper de leurs enfants dans la garantie d'être réintégrées dans leur poste, et peuvent s'absenter en cours de journée pour allaiter leurs enfants.

Les médias deviennent de plus en plus sensibles aux questions de parité même si les progrès demeurent lents. Il y a eu des progrès dans l'image projetée des femmes, et une plus grande ouverture est accordée aux questions de parité. Les médias contribuent à sensibiliser l'opinion sur les effets négatifs de la violence à l'égard des femmes.

Avant de conclure, je tiens à saluer le rôle joué par le Commonwealth dans la défense de l'égalité entre les sexes. La version actualisée du Plan d'action du Commonwealth sur les femmes et le développement, approuvée lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth en novembre 1999, est un document directeur du même type que le Programme d'action de Beijing. Il met en relief 15 champs d'action critiques, parmi lesquels la priorité est donnée à l'intégration de la perspective sexospécifique, à l'égalité hommes-femmes dans la politique, à l'égalité hommes-femmes dans la résolution des conflits, à la prise en compte des questions de sexospécificité dans les budgets publics et aux droits fondamentaux des femmes.

Même si des progrès ont été faits pour réduire le fossé entre les sexes et améliorer la condition féminine dans les Maldives, beaucoup reste à faire. Transformer les attitudes des hommes et des femmes quant à la répartition des rôles est la première des priorités. Un renforcement de la volonté politique, des stratégies, des processus et des partenariats dans le but de faciliter l'intégration de la perspective sexospécifique est tout aussi important. Bien sûr, on ne saurait trop insister sur la nécessité de dégager des ressources adéquates à cette fin.

Pour terminer, je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux divers organismes de l'ONU qui continuent d'appuyer les Maldives dans leurs efforts pour renforcer l'autonomie des femmes. J'espère que la communauté internationale renouvellera l'engagement qu'elle a pris d'appuyer nos efforts pour surmonter les nombreux obstacles qui nous attendent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Alba Tejada de Rolla, Ministre de la jeunesse, des femmes, de l'enfance et de la famille du Panama.

Mme Tejada de Rolla (Panama) (*parle en espagnol*) : La République du Panama aborde le XXI^e siècle dans des conditions favorables à la volonté politique d'équilibrer la balance entre les hommes et les femmes. Dans le cadre de ce processus, le Gouvernement présidé par S. E. Mme Mireya Moscoso Rodríguez, première femme à accéder à la présidence de notre pays et seule femme du continent américain à occuper aujourd'hui cette charge, constitue sans aucun doute une des illustrations les plus significatives des progrès accomplis.

Après un bilan objectif des progrès réalisés et des obstacles rencontrés dans les douze domaines prioritaires, nous en avons choisi un certain nombre dans lesquels les progrès sont les plus notables.

Les engagements pris par notre pays sur les plans international et régional dans le domaine des droits fondamentaux des femmes forment la base d'un cadre juridique légitimant et étayant l'application des politiques de promotion de l'égalité entre les sexes des pouvoirs public. La prohibition et la sanction de la violence physique et psychologique au sein des familles et du harcèlement sexuel sur le lieu de travail, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, font notamment partie des domaines d'action prioritaires. On peut signaler également l'interdiction des sanctions contre les adolescentes enceintes qui poursuivent leurs études, ainsi que la création du Ministère de la jeunesse, des femmes, de l'enfance et de la famille et la promulgation de la loi garantissant l'égalité des chances pour les femmes.

Nous disposons d'importants instruments juridiques comme les lois de réforme du régime d'assurance volontaire de la Caisse de sécurité sociale, qui permet d'assurer les personnes qui s'occupent de membres de leur famille; la loi sur l'égalité des chances pour les personnes handicapées et la loi prohibant tout langage sexiste dans les manuels et textes scolaires. Il importe de signaler également la création du Comité pour la parité entre les sexes à l'École de la magistrature, qui permet, par des programmes de formation du personnel de justice et du personnel chargé de l'application des lois, d'intégrer une démarche d'équité entre les sexes.

Face au grave problème de la violence à l'égard des femmes, il a été adopté diverses stratégies pour mettre en oeuvre les engagements pris dans le cadre de la Convention interaméricaine de Belém do Pará, qui ont débouché ensuite sur l'approbation de la loi interdisant la violence familiale et les mauvais traitements à mineurs. Nous avons également créé des postes de procureur, ce qui permet aux victimes de violence familiale de porter plainte; nous avons mis au point des programmes de sensibilisation, ainsi que de formation des autorités administratives, policières et judiciaires; nous avons ouvert le premier centre d'accueil des victimes de ces mauvais traitements et renforcé le réseau national de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la famille.

Dans le domaine de la santé, les progrès se sont traduits par la mise au point de normes de santé intégrée pour la population et l'environnement; de nouveaux modèles de soins familiaux, communautaires et environnementaux, l'accent étant mis sur l'écologie humaine; les normes techniques administratives du Programme de santé intégrée de la femme et le Programme femmes, santé et développement; le Plan national de santé sexuelle et génésique; les bases d'application du système national de surveillance épidémiologique; les comités municipaux de prévention des grossesses précoces et les centres de soins de santé intégrés pour adolescents.

La participation des femmes aux plans politique, social et économique reflète leur plus grand nombre aux postes de responsabilité et de prise de décisions. Aujourd'hui, deux des postes les plus importants du pays sont occupés par des femmes : la présidence de la République et celle de la Cour suprême de justice. En outre, c'est encore une femme qui occupe la vice-présidence de l'Assemblée législative durant la présente session. De même, la représentation des femmes à d'autres charges importantes, comme celles de membres du Parlement, de ministres, de vice-ministres et de directrices, est en augmentation.

Tout ceci a été réalisé dans le cadre du nouveau quota de 30 % de femmes sur les listes électorales, de l'approbation du décret recommandant aux partis politiques d'incorporer les règles s'appliquant aux candidatures et d'appliquer le programme de renforcement du pouvoir des citoyens et de leur participation au programme de défense de l'égalité des chances au Panama.

La création du Conseil national de la femme et de la Direction nationale de la femme, tous deux rattachés au Ministère de la jeunesse, des femmes, de l'enfance et de la famille, constitue un pas vers l'institutionnalisation de la perspective sexospécifique. Ces organes sont devenus le centre de la dynamique nationale de mise en oeuvre du Programme d'action et le dispositif idéal pour coordonner le plan d'action sur les femmes et le développement proposé par le mouvement des femmes. À l'appui de ce projet, il a été créé 17 mécanismes sectoriels pour la promotion de la femme au sein de plusieurs entités gouvernementales. En matière d'éducation et de formation, le taux de participation des femmes par rapport aux hommes est chaque année en augmentation comme suite, notamment, à la grande impulsion en faveur de la formation académique, technique et professionnelle des femmes. Pour poursuivre dans cette voie, nous continuons de mettre en oeuvre le programme central d'éducation sans discrimination.

Dans notre application des directives de Beijing, nous devons encore faire face à des obstacles non négligeables relativement aux questions de la pauvreté, de l'économie, de l'éducation et de la formation, des médias, de l'environnement et de la petite fille.

Nous faisons nôtre le pacte sur les femmes et le développement passé entre le mouvement des femmes et l'État, qui fait partie intégrante de notre programme social, en prenant l'engagement de respecter et d'appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme; d'appliquer les lois et autres dispositions légales, nationales et internationales; de contribuer à la pleine démocratisation du pays, en garantissant la participation des femmes à tous les processus de prise de décisions, aux niveaux tant individuel que collectif; de mettre au point des programmes de formation à l'intention des femmes indigènes dans le domaine de la santé, dans le respect de leur culture et de leurs traditions; d'appliquer le Plan national de santé sexuelle et génésique; et d'élaborer le Plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

L'évaluation générale à laquelle nous avons procédé nous a permis, après les avoir identifiés, de mettre l'accent sur les changements qualitatifs, ce qui, à son tour, nous permettra de déterminer les progrès accomplis, les revers essuyés, les carences constatées et les

défis à relever, ce qui n'est pas toujours facile lorsqu'il s'agit de changements d'attitudes.

Il ne s'agit pas seulement de mettre en place des mécanismes qui permettront de parvenir à l'égalité, mais également de faire en sorte que ces mécanismes contribuent à la reformulation des relations traditionnelles entre hommes et femmes. Cela suppose une participation et une organisation plus fortes et plus soutenues des femmes dans toutes les activités nécessaires.

Notre volonté politique dans le cadre du dialogue permanent entre les femmes et leurs organisations se consolide. Cette relation est plus que jamais essentielle et stratégique, non seulement pour le suivi et l'évaluation mais aussi pour le développement même, la cohérence et l'ampleur du processus qui doit nous conduire à l'égalité entre les sexes.

J'ai l'honneur de vous annoncer que sur ordre de la Présidente de la République, Mme Mireya Moscoso, et au nom de l'État panaméen, je signerai aujourd'hui à 15 heures le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour faire un pas dans la direction de l'égalité, du développement et de la paix pour les femmes dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Mathabiso Lepono, Ministre de l'environnement, de la parité entre les sexes et de la jeunesse du Lesotho.

Mme Lepono (Lesotho) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je sais parfaitement que vous nous avez enjoint de limiter nos interventions à sept minutes. Voilà pourquoi j'ai préparé une déclaration plus longue qui a été distribuée à toutes les délégations. J'essaierai de tenir compte de votre injonction en donnant lecture de ma déclaration.

Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Le Gouvernement du Lesotho réaffirme son attachement aux buts et objectifs inscrits dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, à savoir l'égalité, le développement et la paix.

Afin d'avancer vers la réalisation de ces buts et objectifs, notre Gouvernement a créé en 1998 le Ministère de l'environnement, de la parité entre les sexes et de la jeunesse, chargé avant tout de coordonner et de

faire avancer toutes les questions de parité entre les sexes et de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Même si plusieurs obstacles ont empêché le Gouvernement d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés, il y a eu néanmoins des réalisations remarquables.

Le Gouvernement a pris des mesures pour établir des mécanismes qui permettront d'améliorer la situation des femmes au Lesotho. Avant tout, un comité directeur national multidisciplinaire chargé de la parité entre les sexes, qui a été mis en place pour préparer la Conférence de Beijing, poursuit ses activités. Ce comité a passé en revue un projet de principes directeurs en matière de développement et de parité pour traiter des inégalités entre les sexes dans le pays. Ce projet de principes directeurs imposerait à tous les ministères d'exécution et aux organisations non gouvernementales l'obligation de créer des centres de coordination chargés d'intégrer les questions de sexospécificité.

Le Gouvernement a également créé une unité des droits de l'homme dépendant du Ministère de la justice, des droits de l'homme et de la réadaptation qui travaille en étroite collaboration avec les autres ministères, les organisations non gouvernementales et les institutions des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, afin de promouvoir et diffuser des informations sur les droits fondamentaux des femmes et des enfants.

La création de la Commission de réforme du droit, en 1993, a été une étape importante pour la promotion et la protection des droits de l'homme au Lesotho. La Commission a notamment pour mandat de revoir toutes les lois qui supposent une discrimination en fonction du sexe. J'ai le plaisir d'informer la session extraordinaire que la Commission a préparé cette année un projet de loi sur l'égalité des conjoints dont l'objectif est d'abolir toutes les lois qui accordent au mari des droits conjugaux sur la personne et les biens de l'épouse. Ce projet de loi tend également à éliminer toute restriction à la capacité juridique de l'épouse.

En janvier 2000, le Gouvernement a également créé une commission d'enquête pour examiner les pratiques foncières. Il s'agit de la Commission de révision de la politique foncière, qui est notamment chargée d'étudier le régime successoral actuel et de proposer des lois adéquates et équitables en ce qui concerne la succession en matière immobilière ainsi que de recommander une politique foncière nationale.

Faisant partie des pays les moins avancés, le Lesotho a accordé la plus haute priorité à l'atténuation de la pauvreté. L'attachement du Gouvernement à cet objectif a été confirmé par l'élaboration en mars 1996 d'un plan d'action intitulé « La route à suivre pour sortir de la pauvreté ». Cette démarche repose avant tout sur la décentralisation de la prise de décisions, des ressources et de la planification.

Une autre grande réalisation du Gouvernement dans ses efforts pour atténuer la pauvreté a été la mise en place du Fonds du Lesotho pour le développement communautaire, créé après des consultations approfondies avec les principales parties prenantes aux différents niveaux. Les mesures de réduction de la pauvreté adoptées dans le cadre de ce Fonds sont complétées par un programme de travaux publics à l'échelle du pays tout entier qui crée des possibilités d'emploi dans les zones rurales et sert à améliorer l'infrastructure rurale.

Le Gouvernement de mon pays s'est également fixé pour objectif d'assurer la santé de tous ses citoyens. Le plan de développement du secteur de la santé et du secteur de la protection sociale pour la période comprise entre 1995 et 2000 préconise une approche intégrée de tous les services de santé fournis, y compris les soins de santé maternelle et infantile et la planification de la santé.

Au Lesotho, les taux de mortalité infantile ont diminué grâce à l'amélioration des programmes de santé primaire, notamment dans des domaines comme les vaccinations, la maîtrise des maladies diarrhéiques et l'amélioration de l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement.

En collaboration étroite avec le Fonds des Nations Unies pour la population, mon Gouvernement a lancé un programme comportant trois volets interdépendants concernant la santé génésique, l'éducation en matière de population et l'éducation familiale et des campagnes de sensibilisation. Certaines écoles ont introduit dans leur programme d'enseignement des éléments de l'éducation familiale et de l'éducation en matière de population et les élèves des écoles primaires reçoivent un enseignement sur le sida.

Dans le but de trouver une solution aux problèmes liés à la santé génésique, le Gouvernement a également créé un Fonds de subvention pour la population afin de financer les activités des organisations non gouvernementales qui s'occupent des questions de po-

pulation. En outre, en octobre 1999, le Gouvernement a adopté une politique nationale pour la jeunesse afin de protéger la santé et le bien-être des jeunes.

Bien qu'elles représentent 51 % de la population – soit la majorité – et qu'elles aient, d'une manière générale un niveau d'instruction supérieur à celui des hommes, les femmes restent néanmoins marginalisées dans les hautes sphères de la prise de décisions. On a cependant observé certains progrès depuis la restauration de la démocratie en 1993. Les réalisations suivantes, accomplies depuis cette date, méritent d'être soulignées. Pour la première fois dans l'histoire du Lesotho, une femme a été élue à la présidence de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, une femme a été nommée juge à la Cour suprême. On recense actuellement quatre femmes ministres, dont certaines dirigent des ministères clefs – alors qu'avant on n'en comptait jamais plus d'une à la fois. Il s'agit des Ministères de la défense, de la planification économique, des finances et des ressources naturelles.

Diverses formes de violence à l'égard des femmes ont été recensées au Lesotho, comme la violence dans la famille, l'inceste, le viol ou le harcèlement sexuel. Depuis peu, le nombre des viols connaît une augmentation inquiétante, et le taux d'inceste est également élevé. Plusieurs organisations non gouvernementales et institutions gouvernementales s'emploient à fournir des conseils et une assistance aux victimes et aux survivantes d'actes de violence. L'une de ces organisations gère des programmes d'aide aux victimes et offre des conseils juridiques aux femmes maltraitées.

Au Lesotho, les taux d'inscription dans les écoles primaires et secondaires ont toujours été plus élevés pour les femmes que pour les garçons. Les actions menées dans le domaine de l'éducation ont donc des répercussions importantes l'autonomisation des femmes. Le Lesotho a entrepris de profondes réformes en matière d'éducation en vue de revitaliser l'ensemble de son système éducatif.

Afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement primaire, le Gouvernement a annoncé en novembre 1999 un plan prévoyant la gratuité de l'enseignement primaire à partir de janvier 2000. Le plan, qui a été mis en oeuvre en janvier de cette année, offre un enseignement gratuit aux enfants la première année. L'orientation et les conseils, qui jouent un rôle important dans l'éducation et le développement des

femmes, ont été intégrés aux programmes des écoles primaires et secondaires.

On constate par ailleurs une plus grande prise de conscience du rôle des médias dans la diffusion de l'information sur les questions relatives aux femmes. Des articles consacrés à ces questions sont régulièrement publiés dans la presse. Rédigés par des femmes journalistes, dans la langue locale, ils ont un grand retentissement.

En 1996, immédiatement après la Conférence de Beijing, le Gouvernement a adopté la politique nationale de l'environnement, qui tient également compte des préoccupations des femmes. Une étude sur l'intégration des questions sexospécifiques à l'application d'Action 21 en ce qui concerne la mise en valeur des ressources naturelles au Lesotho a également été entreprise en 1998.

Malgré des progrès notables, le Gouvernement reste confronté aux obstacles suivants : la coexistence de deux systèmes juridiques, à savoir la *common law* et le droit coutumier; les dispositions de la Constitution, notamment en matière de droit coutumier, de droit des personnes et de droit successoral, qui sont discriminatoires à l'égard des femmes; l'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles; et la persistance des stéréotypes concernant les rôles que doivent jouer les hommes et les femmes dans la société.

Le Gouvernement du Lesotho réaffirme son attachement au Programme d'action de Beijing et s'engage, notamment, à accélérer l'examen et l'abrogation des lois discriminatoires à l'égard des femmes; à accélérer la décentralisation de la prise de décisions au profit des autorités locales afin de favoriser dès que possible une participation véritable des femmes et l'application de programmes et de plans au niveau des communautés; à promouvoir les activités de plaidoyer et de pression visant à améliorer la participation et la représentation des femmes au Parlement et à tous les niveaux de la prise de décisions; enfin, à accélérer l'intégration des principes énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à la législation nationale du Lesotho.

Nous espérons sincèrement que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale adoptera un document qui permettra d'atteindre dès que possible les objectifs d'égalité entre les sexes, de développement et de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Nonie Mathieu, Ministre de la condition et des droits de la femme d'Haïti.

Mme Mathieu (Haïti) : J'ai l'honneur de transmettre les salutations du Chef de l'État, M. René Prével, et celles du Gouvernement de la République d'Haïti ainsi que leurs vœux pour la pleine réussite de cette vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ces salutations et ces souhaits s'accompagnent de ceux du peuple haïtien, en particulier de ces 4 millions de femmes et fillettes qui aspirent à une amélioration de leurs conditions de vie.

Le Gouvernement que j'ai la responsabilité de représenter ici apprécie les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies dans le noble dessein de promouvoir le développement intégral des hommes et des femmes de la planète dans l'égalité des droits et la paix.

En 1995, s'est tenue à Beijing la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'envergure et la systématisation accordées à la thématique de la condition féminine à l'occasion de ces assises ont fait de cette rencontre un tournant marquant dans la quête des femmes pour l'équité et la justice. Cette conférence constitue une reconnaissance de la lutte des femmes autant qu'une consécration de leur nouveau statut à l'échelle internationale.

La présence de la délégation haïtienne à cette vingt-troisième session se justifie essentiellement par la nécessité de soumettre à cette auguste assemblée quelques illustrations de l'action initiée par notre pays dans le cadre du Plan d'action post-Beijing. Elle exprime aussi notre volonté d'apprendre des expériences de lutte des femmes des autres pays présents à cette conférence tout en les adaptant naturellement à nos spécificités et à notre identité propre.

Post-Beijing, pour nous, s'articule autour de trois volets : les engagements nationaux, le Programme d'action et les réalisations. Sous l'impulsion du Ministère de la condition féminine et des droits de la femme, le Gouvernement haïtien s'est engagé dans une politique globale en faveur des femmes, consignée dans la Déclaration du 26 mai 1996 signée par tous les ministres d'alors. Un comité interministériel a été constitué dans la perspective de coordonner les actions relatives à la condition féminine inscrites dans les programmes d'action sectoriels.

Fort de ces engagements du Gouvernement, le Ministère de la condition féminine et des droits de la femme a procédé, en concertation avec des organisations de femmes et de la société civile à établir un ordre de priorité de six des thèmes retenus à Beijing. Il s'en est suivi l'élaboration d'un plan national d'action post-Beijing articulé autour de trois grands axes d'intervention : la lutte contre la pauvreté et pour la promotion de l'autonomie de la femme, l'axe d'actions normatives et juridico-légales et l'axe sensibilisation et plaidoyer. Concernant le premier axe d'intervention, soit la lutte contre la pauvreté et pour la promotion de l'autonomie de la femme, les thèmes suivants ont été sélectionnés : femme et éducation, femme et pauvreté, femmes et santé.

Malgré des contraintes de divers ordres, le Gouvernement haïtien et les organisations non gouvernementales engagées dans la lutte pour une amélioration des conditions de vie de la femme, aidés en cela par certaines organisations internationales telles le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) se félicitent d'avoir entrepris des actions qui, au bilan, ont permis à certaines familles de faire face à des problèmes multiples touchant par exemple la scolarisation des fillettes. Des familles monoparentales ayant à leur tête une femme comme chef de ménage, ont eu la présence.

Il est évident que si les progrès se poursuivent selon le plan arrêté, la pratique dans mon pays selon laquelle la place des filles est plutôt à la maison où elles s'adonnent aux travaux domestiques tandis que les garçons sont tout naturellement destinés à la scolarisation, si cette tendance se maintient, dis-je, ce serait une réparation à une injustice vieille depuis l'existence de la société haïtienne. En outre, sur l'instigation du Ministère de la condition féminine, vient d'être créée une commission nationale sur l'éducation des filles chargée de recherches sur les discriminations et les inégalités de genre en milieu scolaire.

Sur le plan économique, le Gouvernement et les institutions impliquées dans la lutte contre la pauvreté des femmes ont encouragé, tout en y participant, une politique de microcrédit en faveur des femmes, singulièrement, les femmes paysannes. Environ 3 000 femmes bénéficient déjà de cette expérience pilote qui s'étend progressivement à toutes les régions du pays. D'ici cinq ans, le Gouvernement compte atteindre une

population féminine d'environ un million de personnes et s'il faut tenir compte du rôle prépondérant que joue la femme haïtienne dans l'économie, notamment dans l'économie de subsistance, cette politique de microcrédit, de par les retombées qu'elle entraîne, autorise les plus grands espoirs quant à un mieux-être au niveau des classes nécessiteuses, notamment celles recrutées dans la paysannerie.

Une initiative non moins heureuse du Ministère de la condition féminine a été celle de la mise sur pied d'une enquête, avec l'appui du FNUAP et de l'Institut haïtien de statistiques et d'informatique, sur l'impact de la loi relative au départ volontaire et à la retraite anticipée pour les femmes chefs de ménage dans la fonction publique.

Dans le domaine de la santé, un programme de formation a été élaboré au bénéfice des sages-femmes. Ce qui aura pour effet de pallier les carences de médecins dans les zones reculées et de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile.

Il faut signaler aussi qu'à la faveur de la mise en place des recommandations de Beijing, les institutions concernées ont encouragé l'accès des femmes à des services d'information en planification familiale, soit 13 %, et dans le même temps, 62 % manifestent le besoin de s'informer et de planifier leur grossesse. En outre, un programme d'éducation sanitaire incluant la santé de la reproduction et la prévention du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles a été lancé.

Dans le cadre des efforts consentis par l'État haïtien et d'autres secteurs de la société civile, des études approfondies ont été entreprises en vue d'apporter les correctifs nécessaires au niveau de la législation haïtienne. Des commissions spéciales ont été constituées à cet égard, des lois aussi nouvelles qu'amendées ont été rédigées et acheminées au Parlement haïtien. Nous pouvons en citer quelques-unes, comme les avant-projets de lois sur le viol et les abus sexuels, sur la violence domestique, sur la paternité responsable, ainsi que des amendements aux articles discriminatoires relatifs à l'adultère dans le code pénal haïtien. Et très certainement, la mise en place prochaine du nouveau Parlement offrira aux législateurs l'opportunité de se pencher sur le dossier pour les suites nécessaires.

En ce qu'il s'agit du volet sensibilisation et plaidoyer, des campagnes ont été menées à travers des médias. Parmi les thèmes retenus, citons : la violence contre les femmes, l'égalité entre les sexes, la diffusion

massive de la Convention de Belém do Para, les femmes dans notre histoire, etc. Le rapport national transmis à la Conférence de Beijing+5 fait un compte rendu assez exhaustif touchant les réalisations à l'actif de la République d'Haïti en conformité avec les recommandations de la Conférence de Beijing et des engagements pris délibérément par l'État Haïtien.

De ce plan ambitieux, nous n'avons pu mettre en route et réaliser malheureusement qu'une portion modeste des actions envisagées. Un contexte de crise politico-institutionnelle et d'aggravation des conditions socioéconomiques de la population et des femmes liées à des causes naturelles a contribué à limiter la marge de manoeuvre du Gouvernement et à handicaper la mise en oeuvre du plan national d'action post-Beijing. Néanmoins, nous nous permettons de signaler à votre attention qu'en dépit du caractère plutôt modeste de notre bilan, nous pouvons nous féliciter de ce que nous apportons à ces assises combien constructives pour l'avancement de la cause de la femme. Et nous en profitons pour dire notre satisfaction d'avoir doté le pays, un an avant la Conférence de Beijing, du Ministère de la condition féminine et des droits de la femme.

Enfin, nous apportons à ce forum toute la détermination du peuple haïtien, particulièrement celle des femmes qui représentent plus de 52 %, de lutter pour la liberté, la dignité et l'égalité citoyennes. Nous y apportons aussi la conscience de plus en plus large et de plus en plus aiguë des femmes de la nécessité de leur parité avec les hommes grâce à la combativité plus que bicentenaire dont elles ont toujours fait montre dans leur lutte contre l'esclavage, l'autoritarisme et la dictature. Des figures célèbres de femmes, tout au long de notre histoire, sont là pour en témoigner.

À vous chers délégués venus du monde entier en vue de dynamiser notre lutte, je tiens à présenter les félicitations de ma délégation et celles du Gouvernement et du peuple haïtiens. Je vous invite enfin à continuer la lutte avec la même ardeur, le même dévouement. Car, la parité des sexes est la condition sine qua non pour un développement et une paix durables sur notre planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Baba-Moussa, Ministre de la protection sociale et de famille du Bénin.

Mme Baba-Moussa (Bénin) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement de la République du Bénin représenté à ce grand forum historique par une

délégation forte de 35 membres, je voudrais avant tout vous présenter mes chaleureuses félicitations pour la maîtrise avec laquelle vous dirigez nos débats.

Au Bénin, la nécessité de promouvoir la femme, loin d'être une simple expression d'engagement qui prend fin avec les conférences, est une réalité tangible depuis la Conférence de Beijing. C'est pour concrétiser cet engagement que mon pays a décidé de mettre en place des mécanismes institutionnels aptes à traduire dans les faits, les décisions historiques de Beijing par notamment : la création, en 1996, de la Direction de la condition féminine, devenue, en 1998, Ministère de la Protection sociale et de la famille; l'élaboration d'un Plan d'action national de Beijing sur le secteur rural et la mise sur pied d'un Comité de suivi; l'adoption, en mai 1996, de la Déclaration de politique de population de la République du Bénin et d'une politique de stratégies de développement du secteur environnemental pour la période 1997-2000.

Le statut juridique et social de la femme a connu ces dernières années une progression sensible, matérialisé par des projets de loi qui sont pendants devant l'Assemblée nationale. Il s'agit notamment du projet de loi sur l'interruption volontaire de la grossesse; du projet de loi sur les mutilations génitales féminines; du projet de loi portant Code des personnes et de la famille.

En matière d'éducation, le Bénin a pris la décision d'exonérer les filles en milieu rural des droits de scolarité à cause du manque de moyens de leurs parents. Ainsi, le taux de scolarisation des filles est passé de 46,8 % en 1994 à 59,71 % à nos jours. Ce n'est pas rien. Ces résultats ont été atteints, grâce aux actions conjuguées des structures de l'État et des organisations non gouvernementales, soutenues par les partenaires au développement.

L'alphabetisation des femmes évolue dans un sens positif, à en juger par les résultats atteints ces quatre dernières années. En effet, l'effectif des femmes alphabétisées est passé de 4 985 à 9 185 à ce jour.

L'obstacle majeur que rencontrent les femmes dans la poursuite des cours d'alphabetisation, c'est encore la pauvreté. Il faut travailler au champ, au puits, au marché, nourrir son homme et ses enfants. Pauvre femme aux multiples tâches! mais la Béninoise, l'Amazone des temps modernes, se bat toujours et encore. Il faut la soutenir.

Dans le domaine de la santé, plusieurs projets ont été mis en oeuvre pour améliorer l'état de santé de la femme, notamment dans le domaine de la santé de la reproduction. Il s'agit du projet de maternité à moindres risques; du projet intégré de santé de la reproduction pour une jeunesse épanouie. Une lutte sans merci est déclenchée contre le VIH/sida qui a tendance à nous priver de nos bras valides.

La petite fille a bénéficié également d'une attention particulière pour l'amélioration de sa protection contre les maladies infantiles les plus meurtrières et la lutte contre la pratique barbare des mutilations? féminines. Le trafic des enfants, conséquence encore de la pauvreté au sein des familles, est considéré au Bénin comme l'esclavage des temps modernes et est farouchement combattu par le Gouvernement et toutes les populations. Nous disons : plus jamais ça chez nous, au Bénin! Aujourd'hui, il existe une ligne téléphonique – le 16 – pour la dénonciation des violations des droits de l'enfant.

Il reste cependant beaucoup à faire pour l'avènement d'une enfance réellement heureuse, tant le phénomène des enfants placés et leur trafic se développent avec des stratégies nouvelles. Nous comptons sur toute la communauté internationale pour nous aider à édifier un observatoire au Bénin afin de pouvoir éradiquer ce fléau.

En ce qui concerne la promotion économique de la femme, plusieurs institutions de microfinance ont été créées pour permettre l'accès des femmes organisées au crédit. Malgré tout, la pauvreté et la misère n'ont pas pour autant reculé pour les raisons suivantes : l'analphabétisme; les charges familiales trop lourdes; la faible rentabilité des activités économiques; l'absence de débouchés commerciaux; et le manque de formation en gestion.

Les femmes devraient mieux s'impliquer dans les structures de lutte pour la protection de l'environnement. En ce qui concerne le plaidoyer et les conflits armés, plusieurs structures étatiques et des ONG s'investissent dans des activités de mobilisation sociale et de sensibilisation pour la lutte contre les pratiques rétrogrades à l'égard des femmes.

Notre pays est très attaché au sens de l'hospitalité et de la solidarité, et s'honore d'accueillir, sans discrimination, les réfugiés de tous les pays amis. Les femmes et les enfants constituent le gros lot, mais vivent en symbiose avec les populations locales. C'est dans

cet esprit qu'un centre d'accueil a été ouvert à Kpomasse avec l'assistance du Haut Commissariat aux réfugiés.

Le Bénin a rencontré des difficultés dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Beijing. Tout n'est pas rose et il faut le dire!

La participation de la femme au processus de prise de décisions rencontre des résistances dues pour l'essentiel aux entraves des us et coutumes mais également à la réticence de la femme à affronter des blocages. En effet, sur 83 députés, cinq seulement sont des femmes, deux femmes siègent au Gouvernement sur vingt. Deux femmes sont à la Cour constitutionnelle, sur 7 membres. Il est heureux de noter que la Présidente de la Cour constitutionnelle est une femme. Le Conseil économique et social ne compte que deux femmes sur 30 membres. Bref, le processus est déclenché et nous devons le maintenir et le soutenir.

Dans la Fonction publique, les femmes représentent 26,8 % dont 14,1 % sont des cadres supérieurs. Trois femmes sont chefs de parti, sur plus d'une centaine de partis animant la scène politique au Bénin.

Par contre, plusieurs femmes sont présidentes d'ONG ou d'associations et se montrent très actives sur le terrain, aux côtés de nos populations déshéritées.

À toutes ces femmes, je voudrais rendre un hommage bien mérité.

Le poids de la dette extérieure représente un obstacle à la mise en oeuvre efficiente d'une politique réelle de promotion économique de la femme, chez nous. Par ailleurs, la pauvreté au Bénin prend singulièrement un visage féminin qui ne peut être enrayé que par l'accès plus facile des femmes au crédit, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Pour terminer, je reste convaincue que l'équité entre les sexes ne pourra devenir une réalité que grâce à un profond changement des mentalités, aussi bien chez les femmes que chez les hommes, dans une nouvelle dynamique socioéconomique, chacun apportant à la société ce qu'il a de meilleur.

Au Bénin, nous menons des actions afin de renforcer les acquis sur le plan de l'éducation par l'information et la communication. Conscient de l'enjeu que représente la promotion de la femme pour le développement global et durable de notre pays, le

gouvernement oeuvre pour se doter d'un Plan d'action national pour la période 2000-2004.

Le renforcement de la coordination des activités de promotion de la femme, la concertation interministérielle sont des atouts pour la réussite de cette noble mission.

Je reste optimiste, car les résultats auxquels nous sommes parvenus malgré l'existence de nombreuses difficultés socioculturelles, me persuadent de ce que nous sommes sur la bonne voie.

Je prends l'engagement, au nom de mon pays, devant la communauté internationale, d'oeuvrer davantage pour les changements tant voulus par tous, pour toutes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Hawa Ahmed Youssouf, Vice-Ministre, Bureau du Premier Ministre de la République de Djibouti chargé de la promotion de la femme, de la famille et des affaires sociales.

Mme Youssouf (Djibouti) : Monsieur le Président, c'est pour moi un réel motif de satisfaction que d'avoir l'opportunité de m'adresser à vous aujourd'hui, au nom de la République de Djibouti, de son président, de son gouvernement et de son peuple, et de vous exprimer mes compliments les meilleurs.

Cinq ans après le grand rassemblement de Beijing, nous voici de nouveau réunis pour faire un bilan de ce que nous avons entrepris, chacun à son niveau, pour atteindre le même objectif et d'explorer les voies et moyens qui permettent de consolider ce processus dans les années à venir. Il s'agit à l'évidence d'une réelle opportunité et d'une étape importante dans le juste et noble combat de libération de la femme et de promotion de son statut. Le thème de cette session extraordinaire – les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle – est véritablement chargé de symboles et d'un espoir immense de voir l'an 2000 marquer l'amorce d'un nouveau tournant dans l'approche de l'égalité, du développement et de la paix, avec le sérieux et l'engagement total de tous les pays.

La République de Djibouti, que j'ai l'honneur de représenter devant cette auguste Assemblée, a retenu l'amélioration de la situation de la femme comme une des priorités de sa politique de développement. L'engagement du Gouvernement de promouvoir un environnement favorable pour la promotion de la

femme s'est traduit par des mesures concrètes. L'avancée la plus notable sur le plan national concerne la mise en place des mécanismes appropriés en vue d'encourager le développement des activités en faveur de la femme. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire du pays, le Président de la République, M. Ismail Omar Guelleh, a créé dès son investiture à la magistrature suprême un ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la promotion de la femme, du bien-être familial et des affaires sociales. Par ailleurs, compte tenu de l'aspect multisectoriel des problèmes à résoudre et de la nécessité de coordonner les interventions des différents départements ministériels, un comité technique chargé d'élaborer la stratégie nationale et le plan d'action a été institué par décret présidentiel. Ce Comité mène actuellement les travaux en concertation avec la société civile.

Dans le bilan des activités réalisées par le Gouvernement, je mentionnerai la politique nationale d'équilibre familial, dont le but est de rendre accessibles et disponibles des services de qualité pour l'amélioration de la santé et du bien-être de la femme djiboutienne; le Séminaire de formation en genre et développement pour le Comité technique interministériel; la rédaction du projet de Code de la famille, qui devra être finalisé dans quelques mois; la création du Grand prix du Chef de l'État, qui offre une opportunité aux femmes de participer chaque année au concours national et permet à une lauréate de gagner le Grand prix du Chef de l'État; la stratégie de lutte contre la pauvreté et de développement à la base, qui est en cours d'élaboration pour faire reculer la pauvreté, améliorer de manière significative l'accès des populations aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau potable et l'alimentation. Au plan international, la République de Djibouti a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le nouveau Code pénal djiboutien a également intégré des dispositions relatives à la violence conjugale, aux mutilations génitales et sexuelles et au viol, qui est désormais considéré comme un crime.

En matière de promotion de la femme, la politique du Gouvernement a consisté à généraliser la scolarisation des filles, à favoriser l'alphabétisation des femmes, à promouvoir leur participation effective aux affaires publiques et à encourager l'accès de la femme aux ressources économiques. Aussi, en faveur de cette orientation, la femme djiboutienne a fait son entrée au

Gouvernement, au niveau des postes supérieurs de décision de l'administration, des établissements publics et du secteur privé.

La femme djiboutienne est particulièrement active dans le mouvement associatif, opérant dans des domaines aussi variés que la promotion familiale, l'artisanat, l'agriculture, l'environnement et le problème des mutilations génitales. Ce mouvement associatif qui oeuvre pour la promotion de la femme bénéficie de l'appui de mon Département.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir sur le plan de l'éducation, nous avons organisé des États généraux pour une refonte totale du système éducatif et pour soutenir les efforts visant à maintenir les jeunes filles à l'école et à leur permettre de poursuivre leurs études. En effet, l'incitation à la formation professionnelle des jeunes filles et l'alphabétisation fonctionnelle sont des actions prometteuses. Elles offriront à la femme de meilleures conditions d'insertion dans la vie active. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a élaboré, avec la Banque africaine de développement (BAfD), un projet de fonds social de développement qui permettra de financer des projets individuels ou des activités génératrices de revenus.

Dans le domaine de la santé, pour améliorer l'état de santé de la mère et de l'enfant, mon Département collabore étroitement avec le Ministère de la santé publique pour que des mesures soient prises afin d'aider les communautés à créer des structures d'accueil aidant les femmes à mieux gérer leur maternité, à accoucher dans de bonnes conditions et à lutter contre le sida et toutes les autres maladies ayant un impact sur les activités économiques des femmes et de la société en général. Pour cela nous intensifions, avec les organisations non gouvernementales et les associations, les activités de sensibilisation, de prévention et d'éducation sanitaire au profit des jeunes, en vue de protéger la santé des adolescents et adolescentes.

Sur le plan culturel, nous ne ménageons pas nos efforts pour faire connaître les créations féminines et les talents des Djiboutiennes et encourager, dans le domaine des sports, les jeunes filles à se préparer à l'avenir aux compétitions régionales et internationales.

En ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique, on relève une percée remarquable des femmes au sein du Comité central et des instances de réflexion des partis politiques. Le Ministère soutient et encourage cette participation des femmes à la vie poli-

tique et estime que les femmes doivent cesser d'être considérées comme les destinataires plus ou moins passives des décisions prises pour devenir des actrices à part entière de la vie politique, économique et sociale.

Dans le domaine du maintien de la paix dans la sous-région, j'évoquerai le plan de paix pour la Somalie que le Président de la République a mis au point dès son accession au pouvoir. Depuis maintenant plus d'un mois, la République de Djibouti accueille la conférence de réconciliation du peuple de la Somalie pour lui permettre de trouver ensemble une solution aux problèmes qui déchirent ce pays depuis bientôt 10 ans. Et c'est dans cette optique que les femmes djiboutiennes aident leurs consoeurs et mettent à leur disposition tous les moyens financiers et humains nécessaires au rétablissement de la paix dans leur pays.

Telles sont les grandes réalisations accomplies par mon pays depuis la Conférence de Beijing. Ces réalisations témoignent de l'intérêt que mon gouvernement accorde à la promotion de la femme, au développement et à la paix. Mais tous ces programmes en faveur des femmes, de même que l'exécution du Programme d'action de Beijing, nécessitent des moyens importants, qui sont en général hors de notre portée, et hors de portée des pays africains, particulièrement en cette période de crise, de sécheresse et de programmes d'ajustement structurel. Pour cela, nous demandons au système des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods et aux autres partenaires pour le développement d'accompagner nos efforts par un soutien accru et adapté aux particularités et aux besoins de chaque pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Ernest Petrič, chef de la délégation de la Slovénie.

M. Petrič (Slovénie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un plaisir que de parler devant cette Assemblée au nom du Gouvernement de la République de Slovénie. La Slovénie s'associe également à la déclaration faite le premier jour de la session extraordinaire par le Ministre du Portugal au nom de l'Union européenne.

Cette session extraordinaire est une occasion précieuse de faire le bilan des progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, qui reflète le plus ferme engagement jamais pris par la communauté internationale en faveur de l'autonomisation des femmes. Ce programme nous

oblige également à relever les défis que nous avons rencontrés dans le processus post-Beijing pour faire de l'égalité entre les sexes une réalité.

Il y a cinq ans, à Beijing, la Slovénie est convenue, comme d'autres pays, que la mise en oeuvre du Programme d'action exigeait un engagement de la part des gouvernements comme de la communauté internationale. En prenant cet engagement, nous savions qu'il faudrait prendre des mesures prioritaires pour l'émancipation et la promotion de la femme. Je pense que nous pouvons être relativement fiers de certains des résultats obtenus jusqu'à présent.

La Slovénie a passé en revue toutes les lois pertinentes et a introduit plusieurs dispositions spéciales concernant l'égalité dans les parties les plus importantes des nouvelles lois qu'elle prépare conformément à son aspiration à devenir membre de l'Union européenne. De nouvelles dispositions juridiques garantissant les droits de la personne sans discrimination en fonction du sexe se sont accompagnées de nouvelles mesures destinées à sensibiliser les femmes à leurs droits. Le Bureau de la politique féminine, qui opère en tant que service spécialisé du Gouvernement de la République de Slovénie depuis 1992, a mis au point des mécanismes d'exécution pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces mécanismes d'exécution seront introduits dans un proche avenir grâce à des lois spéciales sur l'égalité des chances.

La Slovénie considère que le renforcement des capacités revêt une grande importance pour l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes. Le Gouvernement a institué un groupe intersectoriel chargé d'élaborer la politique d'intégration de la perspective sexospécifique ainsi que de préparer une stratégie qui doit être publiée par le Gouvernement pour manifester son intention d'intégrer la perspective sexospécifique à toutes ses politiques et tous ses programmes. Plusieurs mesures destinées à concilier les vies professionnelle et familiale des femmes ont également été formulées et proposées aux ministères concernés pour examen et application.

Des mesures énergiques ont été adoptées en Slovénie depuis la Quatrième conférence mondiale sur les femmes pour faire face aux différentes formes de violence à l'égard des femmes et des fillettes, pour sensibiliser la population aux questions de santé génésique et pour assurer l'égalité de chances des femmes et des hommes sur le marché du travail. Une attention parti-

culière est accordée aux droits dans le domaine des relations professionnelles et aux possibilités de porter plainte en cas de violation de ces droits.

Ces activités, dans leur grande majorité, ont été réalisées en collaboration avec les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires. Mobiliser la société civile et renforcer le partenariat avec les organisations féminines et les autres acteurs concernés sera indispensable pour mettre en pratique les engagements politiques et les obligations internationales que nous avons contractés en ce qui concerne la promotion de la femme et l'égalité entre les sexes.

Un des aspects peut-être les plus importants de processus d'examen comme celui que nous menons actuellement consiste sans doute aussi à reconnaître les échecs et les points faibles. Bien que des progrès aient indéniablement été accomplis dans certains domaines et que la promotion de la femme occupe maintenant une place très importante dans notre ordre du jour, les stéréotypes et les préjugés concernant les rôles des femmes et des hommes dans la société survivent. Les femmes continuent partout dans le monde de se heurter à trop de problèmes qui appellent des mesures plus énergiques et un engagement plus ferme.

Pour la Slovénie, la faible participation des femmes à la vie politique reste l'un des obstacles les plus visibles sur la voie que nous poursuivons. La Slovénie est au nombre des pays qui continuent d'avoir une trop faible représentation des femmes dans les organes de prise de décisions politique à tous les niveaux, bien que le problème ait été traité plusieurs fois, aussi bien avant qu'après la Conférence de Beijing. Les décisions politiques et les institutions comptent, et une participation active des femmes à toutes les questions et dans tous les domaines d'activité compte aussi. Il faut prendre en considération les points de vue des femmes et leur accorder l'importance qu'ils méritent. L'expérience des femmes doit être exploitée. La sagesse et les talents des femmes n'ont pas encore été pleinement reconnus et on ne leur a pas accordé le sens et l'importance qu'ils ont. Tout cela est indispensable si l'on veut que les objectifs d'égalité, de paix et de développement puissent être atteints. Heureusement, il y a beaucoup d'exemples positifs à suivre, notamment celui donné par les pays qui ont réussi à mettre fin à la sous-représentation des femmes en ayant recours à toute une série de mesures pour assurer un meilleur partage du pouvoir. L'Organisation des Nations Unies donne l'exemple en

nommant un nombre sans précédent de femmes à des postes supérieurs et à des postes de direction.

Le Programme d'action de Beijing a réaffirmé que les droits des femmes sont des droits fondamentaux de la personne humaine. L'instrument international le plus important pour garantir les droits fondamentaux et l'égalité de la femme est la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le principe d'égalité doit être respecté. Il faut que des recours soient ouverts aux femmes qui ont souffert de la discrimination aux niveaux aussi bien national qu'international. L'adoption du Protocole facultatif à la Convention a constitué une étape historique dans ce sens. La Slovénie l'a signé dès son ouverture à la signature l'année dernière lors de la journée des droits de l'homme et les formalités de ratification sont en cours.

Cette session extraordinaire est en fait le prolongement d'un voyage qui a commencé bien avant la Première conférence mondiale sur les femmes, tenue au Mexique en 1975. De Copenhague à Nairobi et à Beijing nous sommes arrivés au seuil d'un nouveau millénaire, mais nos objectifs restent les mêmes : l'égalité, le développement et la paix. Profitons de cette occasion pour tracer la route qui mènera à l'avenir et remporter chez nous un résultat positif que nous offrirons aux femmes du monde avec un message puissant et des résultats concrets.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Alba Osoreo de Lanza, Envoyée spéciale du Président de la République orientale de l'Uruguay.

Mme Osoreo de Lanza (Uruguay) (*parle en espagnol*) : La délégation uruguayenne se félicite de la tenue de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, consciente de l'importance qu'il y a à évaluer les progrès obtenus depuis la quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing et à identifier les nouveaux problèmes et les nouvelles tendances qui affectent la pleine application du Programme d'action adopté lors de cette conférence.

En Uruguay, dès le début du XXe siècle, une législation en avance sur son époque a été adoptée pour reconnaître et promouvoir les droits de la femme. Néanmoins, dans certains domaines, cela n'a pas débouché dans la pratique sur une réelle égalité entre les sexes dans la société. Par exemple, des différences subsistent dans le domaine du travail en ce qui concerne

l'emploi des femmes et leur accession à des postes de direction. Les différences de salaires se sont réduites ces dernières années, mais actuellement le salaire des femmes ne correspond toujours qu'à 84,7 % de celui des hommes. Des différences subsistent également en ce qui concerne la prise de décisions aux niveaux politique, économique et social.

Bien que l'Uruguay ait réussi à ramener les indices de pauvreté et d'indigence à 6 % et 1 % respectivement, nous sommes préoccupés par la féminisation de la pauvreté qui affecte principalement les femmes chefs de ménage ayant des enfants à charge, bien que dans notre pays un grand nombre des ménages dirigés par une femme vivent au-dessus du seuil de pauvreté.

Notre pays, qui a approuvé sans réserve le Programme d'action de Beijing, a enregistré ces cinq dernières années des progrès importants dans la plupart des 12 domaines critiques. Je n'en mentionnerai que quelques-uns, notamment le fait que le taux d'alphabétisation est passé à 97,3 % pour les femmes et à 96,2 % pour les hommes. Dans l'enseignement supérieur, 63 % des diplômés sont des femmes. La faculté de sciences sociales offre des cours et des séminaires et mène des recherches sur les questions de parité entre les sexes, processus qui a commencé dans les universités privées. Les questions liées à l'égalité entre hommes et femmes font maintenant partie de la formation que reçoivent les professeurs de l'enseignement secondaire.

Dans le domaine de la santé, le pourcentage de la population féminine ne disposant d'aucune couverture médicale est inférieur à 10 %, mais le Ministère de la santé publique a lancé des programmes qui offrent une aide gratuite à toutes les femmes enceintes, quelle que soit leur situation socioéconomique. Depuis 1996, le Ministère de la santé publique mène un programme de santé sexuelle et de santé génésique qui comporte un important élément de planification familiale. Une commission consultative honoraire chargée d'étudier la santé sexuelle et la santé génésique a été créée; elle compte au nombre de ses activités l'étude et la formulation de normes concernant les problèmes médicaux et éthiques liés à la procréation assistée. En outre, plus de 94 % des accouchements ont lieu en milieu médical, tant dans le système public que privé. Le taux de mortalité maternelle est ainsi tombé à 19 pour 100 000 naissances vivantes. L'espérance de vie des femmes à la naissance est de 78 ans, ce qui témoigne des bonnes

conditions de santé dans lesquelles vit la femme uruguayenne.

Une loi sur l'égalité des chances et l'égalité de traitement sur le lieu de travail, comportant des dispositions relatives au harcèlement sexuel, a également été adoptée au niveau national.

Dans notre société, comme partout ailleurs dans le monde, la violence à l'égard des femmes persiste. Notre gouvernement est conscient de ce phénomène, et estime qu'il s'agit là d'une atteinte aux droits fondamentaux de la femme. Plusieurs initiatives visant à corriger cette situation ont été prises au cours de ces dernières années. Ainsi, en 1995, la violence dans la famille a été reconnue au plan juridique et est désormais sanctionnée par le Code pénal. Dans la pratique, l'application de cette législation est toutefois restée insuffisante. C'est pourquoi une commission interinstitutions a été créée en 1998 pour élaborer un plan national de prévention de la violence et d'assistance aux victimes et pour rédiger un nouveau projet de loi inspiré de la Convention interaméricaine sur la prévention, la répression et l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée en 1996 à Belém do Para par l'Organisation des États américains. Ce projet de loi doit être approuvé par le Parlement national.

En outre, 13 commissariats et bureaux de la femme relevant du Ministère de l'intérieur ont été créés. Un service spécial de lutte contre la violence dans la famille a été mis en place dans le cadre de la direction nationale de la prévention du crime de ce même ministère, et grâce au système d'information de gestion de la police, les plaintes déposées à ce sujet sont systématiquement enregistrées et centralisées. Depuis l'année dernière, un programme de sensibilisation du public et d'assistance aux femmes victimes de la violence est mis en oeuvre dans le cadre du programme de sécurité civile; ce programme fait appel à la collaboration concertée de trois organismes publics et cinq organisations non gouvernementales.

Malgré les progrès accomplis sur le plan interne, le Gouvernement uruguayen est conscient qu'il est nécessaire de continuer d'oeuvrer à la promotion de la femme et est absolument convaincu qu'il ne peut exister de justice, de développement durable ni de paix dans le monde tant qu'il n'y aura pas une égalité de traitement et de chances entre hommes et femmes. C'est pourquoi il estime, par ailleurs, que la reformulation des stratégies des institutions financières multi-

latérales doit refléter les dimensions sociale, humaine et de développement, de manière à prendre en compte également les questions relatives aux femmes. Du fait du lien essentiel qui existe entre les politiques d'ajustement structurel et de stabilisation macroéconomique et la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, les institutions financières devraient intégrer le concept de droit au développement à leurs stratégies actuelles et futures en tenant compte également de la parité entre hommes et femmes. Cette démarche donnerait un rôle actif aux femmes dans le développement, sur la base des principes de la participation pleine et équitable dans tous les domaines de la société.

Par ailleurs l'Uruguay a été parmi les auteurs, à la Commission des droits de l'homme et à l'Assemblée générale, de la résolution sur la prise en compte des droits de la femme dans l'ensemble du système des Nations Unies ainsi que de la résolution relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

C'est pour moi un grand plaisir que d'annoncer que le 9 mai dernier, l'Uruguay a signé le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. D'autre part, au niveau régional, il a été organisé en 1998, dans le cadre du Marché commun du Sud (MERCOSUR), une réunion consacrée aux femmes, coordonnée par l'Institut national de la famille et de la femme.

L'Uruguay n'est pas venu à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale uniquement pour évaluer les succès remportés et les écueils rencontrés dans l'application du Programme d'action de Beijing dans nos pays – ce qui n'en reste pas moins très important, d'autant que c'est la première fois que l'Assemblée générale procède à une évaluation de ce type. L'Uruguay est ici pour réaffirmer son attachement à l'édification d'un monde véritablement solidaire, juste et démocratique. Mais ce n'est que lorsque nous obtiendrons l'égalité entre les sexes dans tous nos pays que nous aurons atteint notre objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Luul Gebreab, Présidente de l'Union nationale des femmes érythréennes.

Mme Gebreab (Érythrée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de participer à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et d'y représenter l'État de

l'Érythrée. Au nom de ma délégation, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de cette session tout à fait extraordinaire. Je tiens également à remercier ma soeur, Mme Christine Kapalata, Présidente du Comité préparatoire, ainsi que les membres de son bureau, pour le travail considérable qu'ils ont accompli au cours du processus préparatoire de cette session.

En passant en revue les cinq années qui se sont écoulées depuis la Conférence historique de Beijing, on peut dire que des progrès ont été accomplis en faveur des femmes dans les domaines de la justice et de l'égalité malgré le manque de ressources et, dans certains cas, le manque de volonté de certains gouvernements.

L'Érythrée, qui n'est indépendante que depuis 1993, a pris des mesures spectaculaires en vue de parvenir à l'égalité entre les sexes. En 1994, l'Assemblée nationale a institué un système de quotas réservant 30 % de ses sièges à des candidates éligibles. L'Érythrée, pays neuf dont la constitution est en cours d'élaboration, a consacré énormément de temps à la question de l'égalité entre les sexes et aux processus permettant d'atteindre cet idéal. L'égalité entre les sexes – qui est un objectif recouvrant plusieurs aspects liés entre eux comme les garanties constitutionnelles, le droit national, le droit de la famille, le droit coutumier, le droit religieux, mais aussi les institutions sociales, le maintien d'un dialogue civil permanent entre les membres de la société en conflit ainsi qu'entre l'État et la société – n'est pas une mince affaire.

Ce processus est en cours depuis l'indépendance de l'Érythrée. Nos politiques sont conformes aux pactes et conventions internationaux visant à lutter contre les injustices sociales et économiques et à renforcer le pouvoir d'action des femmes afin qu'elles soient maîtresses de leur vie et participent au destin de leur pays.

Depuis l'indépendance, l'Érythrée a signé deux conventions internationales destinées à améliorer la condition des femmes, à savoir la Convention relative aux droits de l'enfant, en 1993, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en 1997. En 1999, l'Érythrée est devenue signataire de trois autres instruments juridiques : le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Notre plan d'action national accorde la priorité à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à l'élimination de la pauvreté, aux droits de l'homme et à la protection des fillettes. Depuis 10 ans, l'Union nationale des femmes érythréennes s'emploie à placer les questions de parité au premier plan de l'action nationale, et à tracer la voie menant à l'autonomie politique et économique des générations actuelles et futures de femmes érythréennes. L'Union a participé aux dialogues qui se sont déroulés aux plans national, régional et local pour parvenir à un consensus sur la nécessité de lutter contre les pratiques sociales discriminatoires et pour mettre au point les institutions du pays de manière à tenir compte des besoins des femmes et des enfants.

Mais nous savons tous que cela ne suffit pas. Il ne suffit pas de dire que les femmes doivent pouvoir jouir de l'égalité de droits. Il ne suffit pas de lutter chaque jour contre les violences physiques et psychologiques qui affectent les fillettes dès leur plus jeune âge et freinent leur développement. Il faut faire bien davantage. Premièrement, il faut que le Gouvernement fasse preuve de la volonté politique nécessaire pour renforcer le pouvoir d'action des femmes; deuxièmement, il faut dégager des ressources financières afin de permettre aux femmes d'occuper la place qui leur revient dans la société en tant que productrices et reproductrices; troisièmement, il faut cultiver les principes d'égalité et de justice sociale, de sorte que toutes les générations renouvellent de leur propre gré leur attachement aux privilèges et obligations d'égalité entre les citoyens; et, quatrièmement, il faut instaurer la paix et la stabilité nécessaires pour que les questions relatives aux femmes puissent être prises en compte à tous les niveaux de la gestion des affaires publiques.

La guerre tragique qui nous oppose à l'Éthiopie voisine retarde nos espoirs de parvenir à une amélioration rapide de la situation des femmes et des enfants érythréens. Le spectre de la famine plane sur les deux pays. Si Beijing+5 nous offre l'occasion de passer en revue les réalisations de la décennie écoulée, la situation qui prévaut actuellement dans la Corne de l'Afrique nous pousse à recenser les domaines qui appellent d'urgence l'attention de la communauté internationale.

La période de l'après-guerre froide nous a donné autant de raisons d'espérer que de désespérer. Elle a suscité des espoirs dans la mesure où le droit à l'autodétermination des nations et des personnes a enfin été reconnu, mais elle a aussi suscité le désespoir en

raison des mesures génocidaires prises à l'encontre de ceux qui souhaitaient décider de leur propre destin. Inévitablement, les femmes et les enfants ont beaucoup souffert de ces atrocités.

Toutefois, comme les tribunaux internationaux mis en place après les drames du Rwanda et de la Bosnie l'ont montré, là où la volonté politique et les principes moraux prévaudront, de tels crimes contre l'humanité ne resteront pas impunis au nouveau millénaire. Le fait que la communauté internationale ait décidé de souligner le caractère odieux des crimes commis contre les femmes et les enfants indique que le monde commence à reconnaître que les droits de la femme sont des droits fondamentaux et que le non-respect de ces droits ne saurait être ignoré. L'espoir existe donc qu'à l'avenir, le droit international pourra être un instrument de dissuasion efficace pour empêcher la violence contre les femmes. Mais la foi dans le droit international et ses précédents peut être trompeuse.

Je dois vous informer avec une vive angoisse qu'alors que la guerre actuelle continue de faire rage entre l'Érythrée et l'Éthiopie sans susciter de réaction de la part des acteurs clefs sur la scène internationale, la violence se déchaîne contre les populations civiles en général et les femmes en particulier. Bien que l'Érythrée se soit retirée des territoires contestés en mai 2000 pour servir la cause de la paix, la conduite des soldats éthiopiens dans les zones qu'ils occupent à l'intérieur de l'Érythrée montre que les civils en général, et les femmes en particulier, sont la cible de leurs attaques. Les massacres aveugles, les pillages et la destruction délibérée des villes et villages érythréens occupés par l'armée éthiopienne ont fait qu'un million et demi de personnes se sont retrouvées dans le plus grand dénuement en l'espace de trois semaines. Ces crimes contre la population civile se poursuivent en toute impunité au moment même où je m'adresse à vous. Ce sont les femmes, en tant que gardiennes du foyer, qui souffrent le plus. Ce sont pourtant des êtres humains et leur sort tragique mérite que la communauté internationale s'y intéresse.

En tant qu'Érythréennes, nous saluons les réalisations de Beijing+5. En tant que membres de la communauté internationale, nous souhaitons rappeler au monde que le silence face aux crimes commis contre les femmes et les enfants et contre la souveraineté des petits États entraîne l'instabilité et la destruction aveugle. En tant que femmes qui avons fait entendre notre

voix au XXI^e siècle, nous tenons à signaler que la complaisance et la neutralité forcée ne sauraient servir de substitut à un comportement juste et moral de la part des représentants du système international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Joan Musa, Envoyée spéciale et représentante du Premier Ministre du Belize.

Mme Musa (Belize) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans, les pays du monde réunis à Beijing ont défini 12 domaines d'intérêt critiques pour la promotion de la femme. Les discussions et négociations qui ont débouché sur les accords intervenus au cours de cette rencontre historique ont eu pour résultat la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Aujourd'hui, alors que nous examinons les progrès accomplis, il nous faut identifier les nouveaux défis, recenser les problèmes naissants et représenter les préoccupations et les intérêts des milliards de femmes qui, dans le monde, espèrent que cette session extraordinaire se traduira pour elles par une plus grande autonomie et une plus grande égalité entre les sexes.

Lorsque nous avons souscrit aux principes directeurs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, nous nous sommes engagés, en tant que nation, à améliorer la vie des femmes du Belize. Je suis heureuse de vous dire aujourd'hui que nous avons fait beaucoup de progrès et de vous faire part de quelques-unes de nos idées pour avancer sur la voie de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix au XXI^e siècle.

En tant que pays en développement, le Belize est conscient du fait que les femmes, qui représentent la moitié de la population, doivent participer à tous les aspects de la croissance et du développement de notre pays. Pour la première fois dans l'histoire de notre jeune nation, un programme pour les femmes a été adopté en tant que thème essentiel d'un programme électoral. À ce titre, le Gouvernement actuellement élu s'est engagé à prendre des mesures en vue de résoudre les problèmes sociopolitiques qui affectent les femmes, à promouvoir leur émancipation économique et à améliorer leur statut juridique. Ce programme a permis d'accélérer la mise en oeuvre de nos engagements nationaux, régionaux et internationaux en faveur de la promotion de la femme.

Comme les autres pays du monde, le Belize est conscient du fait que pour parvenir à renforcer le pouvoir d'action des femmes, il faut tenir compte des changements rapides de l'économie mondiale qui se sont révélés impitoyables pour ceux qui manquent d'éducation et n'ont pas accès aux technologies, aux capitaux et à des soins de santé physique et mentale efficaces, c'est-à-dire pour les indigents.

Actuellement, 80 % de la population mondiale vit dans la misère. Au Belize, les pauvres comptent pour près d'un tiers de l'ensemble de la population. Nous leur devons de n'épargner aucun effort pour leur donner un meilleur accès aux richesses, à l'éducation, aux soins de santé et aux technologies pertinentes qui sont les outils nécessaires pour promouvoir leur émancipation. Il s'agit là d'un défi que nous devons relever si nous voulons réaliser le développement pour tous.

L'effort d'autonomisation des femmes commence avec la petite fille, qui doit disposer d'un foyer où elle soit à l'abri de toutes les formes d'abus, avoir la possibilité d'aller à l'école et avoir accès à tous les soins de santé nécessaires et aux autres services d'appui qui l'aideront à devenir une femme forte et confiante.

Depuis 1995, la violence contre les femmes, au sein de la famille notamment, est un sujet de grave préoccupation pour les femmes du Belize. Les études entreprises pour évaluer la situation de la violence contre les femmes insistent sur la nécessité d'examiner ce problème en adoptant une approche multisectorielle. Cela a conduit à l'élaboration d'un plan général de lutte contre la violence au sein de la famille prévoyant la mise en oeuvre de plusieurs mesures allant d'une amélioration de la formation de la police, concernant les cas de violence au sein de la famille, au renforcement des systèmes de gestion de l'information dans les domaines de la santé, de l'éducation et du maintien de l'ordre public. Nous savons qu'il s'agit là d'un travail de longue haleine et c'est pourquoi notre Département des affaires féminines, la Commission nationale pour la promotion de la femme et les organisations non gouvernementales continuent de travailler avec la population du Belize pour éliminer définitivement la violence dont les femmes font l'objet.

Le succès futur de toute nation en développement commence avec les possibilités d'éducation. Grâce à l'éducation, les hommes et les femmes apprennent les compétences essentielles pour réussir dans une société productive. Au Belize, nous savons que l'enseignement

des connaissances aussi bien traditionnelles que non traditionnelles est essentiel pour renforcer le pouvoir d'action des femmes. Ainsi, en plus des programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, plusieurs programmes de formation sont disponibles.

Le secteur de la santé est un autre facteur clef pour réaliser la parité entre les sexes et l'émancipation des femmes dans la mesure où il touche directement leur bien-être social et physique. Nous sommes conscients du fait qu'il est nécessaire d'être en bonne santé non seulement pendant la période de procréation mais également à toutes les étapes de la vie. À cette fin, nous avons élargi nos services de soins de santé génésique et nous avons mis au point des règles et des protocoles concernant la fourniture de services de planification de la famille. Dans le cadre de notre stratégie de prévention, nous avons intégré aux programmes scolaires et aux activités d'éducation physique des cours sur l'hygiène sexuelle, les rapports entre les sexes et les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida.

Même si de nombreuses femmes sont seules à assumer la charge de la famille, elles continuent d'être en butte à un système économique injuste. Beaucoup d'entre elles travaillent pendant de longues heures pour des salaires indignes à cause de leur manque de qualifications, de formation et d'accès aux ressources.

Au Belize, les organisations gouvernementales et non gouvernementales se sont attachées surtout à améliorer la formation et l'accès des femmes au crédit. Grâce au Fonds d'investissement social créé par le Gouvernement et à la Banque pour les petites entreprises agricoles et commerciales, il existe maintenant un guichet spécial auquel peuvent s'adresser les femmes pour obtenir des prêts. En 1999, 35 % du total des prêts de ces institutions ont été accordés aux femmes.

Nous sommes encouragés par ces modestes résultats, mais nous sommes décidés à faire davantage. Nous reconnaissons que les femmes doivent participer à tous les aspects de la prise de décisions, du Conseil d'administration au gouvernement, de l'association parents-enseignants aux syndicats. C'est là le moyen d'assurer un véritable développement. En tant que pays en développement, nous ne pouvons réussir seuls. Pour assurer le développement durable et, à terme, pour arracher tant de femmes à la pauvreté, nous avons besoin de l'aide et de la coopération de nos partenaires plus développés, qui doivent reconnaître nos vulnérabilités

et s'employer avec nous à élaborer des pratiques commerciales plus justes et plus équitables. Nous avons besoin d'une aide au développement, de technologies et de connaissances scientifiques. Ensemble, nous pouvons éliminer la pauvreté de notre planète.

Alors que nous faisons le point sur les acquis depuis Beijing, nous prenons conscience du long chemin qui reste à parcourir. Nous savons qu'il faut faire davantage et nous engager à élaborer et mettre en oeuvre une stratégie soucieuse de l'égalité entre les sexes de nature à promouvoir la formation et les autres aspects importants de l'épanouissement et du développement des femmes.

Dans son intervention à cette session extraordinaire, le Secrétaire général a souligné que les défis d'hier et d'aujourd'hui, pour la femme, font partie du monde complexe et interdépendant contemporain. Ils ne peuvent être relevés que si les femmes peuvent profiter de ce que ce monde a à offrir, au lieu de les condamner à souffrir; cela ne peut continuer d'être une option. Soucieux de renforcer les engagements pris à Beijing et pleins d'espoir en l'avenir, il nous faut redire notre attachement à la réalisation de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix au XXI^e siècle, en permettant à l'humanité tout entière de prendre en main son propre destin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Salma Abduljabbar, Conseillère du Congrès général du peuple de la Jamahiriya arabe libyenne.

Mme Abduljabbar (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord vous exprimer à vous, Monsieur le Président, et aux membres du Bureau la satisfaction de ma délégation pour la manière dont vous dirigez les travaux de cette session de l'Assemblée générale, qui se trouve être la première de ce nouveau millénaire.

Je remercie également Mme Christine Kapalata, de la Tanzanie, Présidente de la Commission préparatoire, les membres du Bureau et tous les représentants qui ont participé aux préparatifs de cette session.

Cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing. Un examen des aspects positifs de cet important document montre à l'évidence qu'il a contribué admirablement à sensibiliser davantage l'opinion sur les questions intéressant les femmes. Il a créé une impulsion croissante en vue de

l'adoption de mesures décisives destinées à éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes et à faire en sorte que les femmes aient des droits égaux et aient accès à toutes les ressources nécessaires pour pouvoir renforcer leur rôle au service de la paix et du développement.

Les cinq dernières années ont été marquées par des efforts incessants en faveur de la mise en oeuvre des recommandations énoncées dans les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Mais en dépit de tous ces acquis, le statut des femmes dans nombre de pays ne s'est pas amélioré suffisamment au point de pouvoir dire que toutes les revendications ont été satisfaites.

Le fait de renouveler notre engagement à l'égard des objectifs figurant dans le Programme d'action de Beijing et les Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme constitueront la pierre angulaire de nos efforts futurs. Dans ce contexte, des efforts doivent être déployés pour mobiliser les ressources nécessaires à la concrétisation des buts convenus internationalement. Nous devons tout faire pour assurer une adhésion universelle à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ma délégation se réjouit des efforts faits par l'ONU pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing, surtout en ce qui concerne le renforcement des capacités économiques des femmes, mais nous pensons qu'elle doit redoubler d'efforts pour appuyer l'action entreprise aux plans national et international en vue de la pleine mise en oeuvre de tous les domaines critiques du Programme d'action de Beijing.

S'inspirant des enseignements du saint Coran qui appellent à la libération de tous les êtres humains – femmes et hommes – de toute forme d'esclavage et d'exploitation et conformément au *Livre vert*, qui préconise l'élimination de toutes les relations sociales inéquitables et injustes, mon pays a adopté un certain nombre de mesures destinées à promouvoir le statut des femmes. Il est partie à toutes les conventions internationales sur les femmes. Il a mis en place une commission nationale multisectorielle chargée du suivi des décisions et recommandations de Beijing. Diverses lois visant l'égalité entre les sexes ont été adoptées qui garantissent à tous les citoyens des droits égaux. La Déclaration sur les droits et obligations des femmes dans la Jamahiriya souligne le fait que les femmes et les hommes ont des droits égaux, sans distinction.

Un des acquis les plus importants pour les femmes libyennes après la Conférence de Beijing de 1995 a été l'établissement d'un document sur les droits et obligations des femmes dans la société de la Jamahiriya, la société des masses. Ce document stipule qu'une femme peut exercer une autorité politique à travers le Congrès général et les comités populaires, doit défendre son pays, a le droit à la garde des enfants et petits-enfants, jouit d'une indépendance financière, est l'égale de l'homme pour exercer des fonctions de direction et a le droit aux prestations de vieillesse, d'invalidité et d'accidents ou maladies du travail de la sécurité sociale.

Dans le cadre de l'application pratique de l'égalité entre les sexes, les femmes de la Jamahiriya ont assumé d'importantes fonctions de responsabilité. En 1992, un poste de secrétaire adjointe aux affaires féminines a été créé au Secrétariat du Congrès général du peuple. Il équivaut à celui de vice-président du Parlement dans d'autres pays. Le Secrétariat aux affaires sociales a été créé pour s'occuper du bien-être des femmes, des enfants et de la famille.

Durant plusieurs années, les femmes libyennes ont fait partie des divers comités populaires avec rang de ministre et occupé des postes monopolisés auparavant par les hommes dans les domaines militaire et judiciaire, politique et diplomatique. Les femmes ont également connu des succès remarquables dans la gestion des affaires administratives, dans les secteurs de la production et des affaires ainsi que dans les professions libérales. En outre, les femmes peuvent voyager librement à l'intérieur et hors du pays et peuvent représenter leur pays à des rencontres internationales et régionales.

Pour compenser les privations que les femmes libyennes ont endurées durant la période coloniale et les retards que cette dernière a engendrés, une attention particulière est accordée aux femmes, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. À cet égard, divers grands projets ont été élaborés pour renforcer les capacités des femmes rurales. Les femmes ont accès aux services intégrés de santé, qui incluent les soins de santé primaires et des soins médicaux spécialisés pendant et après la grossesse. Ces services ont permis de réduire sensiblement les taux de mortalité maternelle et infantile. En outre, de grands succès ont été obtenus par les femmes à tous les niveaux éducatifs – primaire, secondaire et supérieur. Des chances égales leur sont offertes dans l'enseignement universitaire et elles ont

droit à des bourses d'études supérieures dans le pays et à l'étranger.

J'ai brièvement passé en revue les progrès dont ont bénéficié les femmes libyennes depuis la Grande Révolution du 1er septembre, et qui ressortissent également au Programme d'action de Beijing. Si nous sommes fiers de ces réalisations, nous devons également reconnaître que nous avons rencontré sur notre route de très nombreux obstacles. Certains nous ont été légués par le colonialisme, qui a répandu l'ignorance et le sous-développement; d'autres ont résulté des sanctions économiques que nous a unilatéralement imposées une grande puissance pendant plus de vingt ans, et des sanctions injustes dont la Libye est victime depuis environ 10 ans. Ces sanctions ont fait énormément de mal à toute la population libyenne et en particulier aux femmes, qui représentent l'un des groupes les plus vulnérables de la société.

Je tiens à saluer ici le peuple libanais, les héroïques femmes libanaises et la résistance libanaise, qui a forcé l'ennemi sioniste à fuir, vaincu, du Liban. Nous aimerions aussi saluer et féliciter les femmes palestiniennes et syriennes, qui font front contre l'agression sioniste, et les femmes irakiennes, frappées par des sanctions injustes, ainsi que toutes les femmes du monde, qui luttent pour un monde où l'amour, la paix, la stabilité et la justice puissent prévaloir.

Pour terminer, je souhaite plein succès à cette assemblée dans ses efforts pour concrétiser les décisions de Beijing et pour créer un avenir meilleur pour les femmes au nouveau millénaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Movses Abelian, chef de la délégation de l'Arménie.

M. Abelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Le processus d'examen de Beijing+5 coïncide avec le début d'un nouveau siècle – moment idéal pour évaluer ce qui a été fait et ce qui reste à faire au sein du mouvement de promotion des droits des femmes. C'est un fait que des millions de femmes continuent de voir leurs droits bafoués année après année. Le droit fondamental à l'égalité a été affirmé et réaffirmé à maintes reprises dans les conférences, mais l'égalité pour les femmes reste encore à traduire dans les faits.

Il nous faut prendre conscience du fait que l'égalité entre les sexes ne tient pas seulement au nombre ni à une participation égale, mais qu'elle implique

que les femmes ne doivent plus être considérées comme un groupe social à part et que leurs problèmes et leurs besoins font partie intégrante du développement social et économique global.

Les déclarations que nous avons entendues à la présente session prouvent qu'il n'existe pas encore de consensus sur ce que pourrait être une approche fondée sur les droits des femmes de certains des domaines qui restent problématiques.

Aujourd'hui, il est évident que tous les pays du monde – avancés, en développement ou en transition – vont être largement touchés par la mondialisation. Les grands défis auxquels doivent faire face les gouvernements aujourd'hui sont le développement et l'élaboration de politiques saines et de programmes d'ajustement structurel adaptés aux défis actuels et permettant de tirer parti des avantages qu'offrent ces nouvelles tendances. La mondialisation dresse de nouveaux obstacles devant les droits économiques et sociaux des femmes. L'inégalité de droits économiques et sociaux rend les femmes vulnérables et accroît encore plus les obstacles à la participation des femmes à la vie publique et politique.

L'égalité des droits entre hommes et femmes est déjà inscrite dans la législation arménienne et il n'est pas nécessaire de procéder à une réforme juridique radicale. En revanche, il faut changer les mentalités et sensibiliser les hommes et les femmes au rôle des femmes dans la société, qui est loin de se cantonner à son rôle au foyer.

Les « Principes fondamentaux du plan d'action pour l'amélioration de la condition féminine en Arménie en 1998-2000 » édictés par le Gouvernement arménien visent à assurer une intégration plus large des femmes aux différents niveaux de la prise de décisions, en même temps qu'à fournir une assistance aux femmes victimes de violences, à développer les réseaux d'aide aux adolescentes, à élaborer des propositions en vue de l'élimination du chômage chez les femmes et à instaurer de meilleures conditions de travail pour les femmes. Dans le cadre de la coopération entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales, un programme éducatif pilote sur les questions sexospécifiques a été mis en place dans deux universités publiques et deux universités privées. La maîtrise des questions de sexospécificité au niveau législatif garantit la prise en compte de ces questions dans la loi et

permet la participation active des organisations non gouvernementales à la formation de la société civile.

Un autre facteur important dans le processus de suivi est le développement dynamique du réseau des organisations non gouvernementales. Les différentes mesures de soutien adoptées et le climat favorable créé par le Gouvernement ont permis, au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis Beijing, la création de plus de 40 nouvelles organisations non gouvernementales spécialisées dans les questions féminines. En 1998, le Parlement arménien a tenu des réunions spéciales sur le suivi de la Conférence de Beijing dans le but de fixer les nouvelles priorités en matière d'amélioration de la condition féminine.

Toutefois, parallèlement aux mesures prises et en dépit des dispositions juridiques existantes, la situation en Arménie demeure imparfaite. En Arménie comme dans nombre d'autres pays, le fossé entre l'égalité de droit et l'égalité de fait reste important et s'est même creusé dans les années de transition vers une économie de marché. Les femmes sont sous-représentées au Parlement et il n'y a aucune femme au sein du nouveau Cabinet. Voici la réalité d'un pays où les femmes bénéficient pourtant du droit de vote depuis 1918.

Après l'indépendance, l'Arménie a mis en oeuvre une réforme économique et politique radicale. Comme dans la plupart des anciens pays du bloc soviétique, notre économie a souffert des changements qui ont suivi la désintégration de l'Union soviétique et de la transition vers l'économie de marché. Mais d'autres caractéristiques propres à l'Arménie ont encore aggravé la situation – à savoir le blocus des principales voies de transit et les conséquences du tremblement de terre dévastateur de 1988.

C'est maintenant un fait bien connu que les femmes sont les plus vulnérables aux difficultés créées par les crises économiques, les guerres ou les catastrophes naturelles. Le conflit armé du Haut-Karabakh a poussé quelque 400 000 réfugiés vers l'Arménie, dont un grand nombre sont des femmes et des enfants. Les femmes réfugiées et les femmes des zones secouées par le séisme doivent encore porter le fardeau des obligations quotidiennes et des problèmes familiaux, souvent dans des installations de fortune mal alimentées en eau et en électricité.

Le Gouvernement arménien a mis en place plusieurs programmes d'aide aux réfugiés et aux personnes résidant dans la zone sinistrée, mais les ressources

dont il dispose sont insuffisantes pour répondre à leurs besoins et pour résoudre tous leurs problèmes. L'Arménie dépend encore largement de l'aide des organisations internationales et des différents pays.

Nous qui connaissons les effets d'un conflit armé apprécions peut-être plus que beaucoup l'accent mis à l'heure actuelle sur l'union des femmes pour la paix. Il est particulièrement important que les femmes jouent un rôle central dans le règlement des conflits. Il faut qu'il y ait des femmes, représentantes de l'État et de la société civile, dans les négociations de paix et la reconstruction après un conflit.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, est la première où l'on ait établi aussi clairement les liens fondamentaux qui lient la promotion des femmes au progrès social dans le monde entier. Le Programme d'action de Beijing a souligné que les questions liées aux droits fondamentaux de la femme devaient être une préoccupation mondiale et mis en lumière le ferme engagement des gouvernements d'appliquer les normes internationales en matière d'égalité entre les sexes. Le défi à relever aujourd'hui consiste à poursuivre sur la voie tracée à Beijing. Nous devons faire concrètement avancer les choses, en réexaminant, notamment, les budgets nationaux consacrés à la mise en oeuvre des engagements de Beijing. Nous appuyons totalement les recommandations contenues dans le projet de document final tendant à intégrer la perspective sexospécifique au processus budgétaire.

Cette année ponctue le calendrier d'application des principes fondamentaux du plan d'action national et le Gouvernement arménien, en coopération avec la société civile, s'est engagé à mettre sur pied un solide plan d'action national fondé sur les résultats de la présente session et, notamment, le traitement des problèmes des pays à économie de transition dans le document final.

Nous sommes fermement convaincus que ce n'est que par les efforts concertés des gouvernements et de la communauté des organisations non gouvernementales aux niveaux national, régional et mondial que l'on pourra défendre efficacement l'égalité, le développement, la paix et la prospérité dans le monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat pour cette séance.

Je rappelle aux délégations que nous avons encore 53 orateurs à écouter cet après-midi, à partir de 15 heures précises. La règle des sept minutes sera rigoureusement appliquée aux États Membres, aux délé-

gations d'observation et aux institutions de l'ONU, et la règle des cinq minutes sera appliquée aux organisations non gouvernementales.

La séance est levée à 12 h 50.